

4 Comportement des ménages et déchets

Les volumes croissants de déchets solides municipaux menacent la qualité de l'environnement et posent des problèmes de sécurité environnementale. Les déchets alimentaires constituent une part importante des déchets ménagers, et représentent de 8 à 10 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Ce chapitre présente des observations issues de la troisième édition de l'Enquête de l'OCDE sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels (EPIC) sur les pratiques des ménages relatives aux déchets : leur utilisation des services de collecte des déchets mixtes et recyclables, leurs habitudes concernant les déchets alimentaires, et les actions permettant de réduire les déchets grâce au réemploi et à la réparation. Il analyse également l'impact des politiques de tarification et de collecte des déchets sur le comportement des ménages dans ce domaine.

Principaux résultats

- **Les ménages s'emploient à réduire leur production de déchets par des gestes qui demandent peu d'efforts, mais peinent à modifier leurs habitudes de consommation.** Dans l'ensemble, 83 % des ménages déclarent utiliser régulièrement des sacs de courses réutilisables et plus de la moitié indiquent réparer fréquemment les objets cassés et acheter moins de produits nocifs pour l'environnement. Ils sont toutefois beaucoup moins nombreux à acheter des articles d'occasion (37 %), ou à les louer ou les emprunter (22 %). Les ménages soucieux de l'environnement sont plus enclins à réduire leur consommation, ce qui laisse penser qu'il est possible de s'appuyer sur cette préoccupation pour l'environnement pour réduire la production de déchets, par exemple via des campagnes de communication ciblées.
- **La participation des ménages au recyclage peut être renforcée en rendant celui-ci plus pratique.** Les taux de recyclage moyens déclarés pour tous les matériaux vont de 34 % en Israël à 71 % en Suisse. Ils sont généralement moins élevés pour les déchets alimentaires mis au compostage, qui vont de 26 % en Israël à 58 % en Suède. L'accès à des services de collecte sélective est associé à une production moindre de déchets mixtes. Les ménages bénéficiant de services qui collectent leurs déchets recyclables à domicile génèrent 42 % de déchets en moins que ceux n'ayant pas accès à ce service. Ce chiffre tombe à 26 % pour les ménages qui apportent leurs déchets recyclables à des points d'apport. Les ménages déclarent que des incitations financières plus importantes (43 %), la possibilité d'avoir les déchets collectés à domicile (37 %) et des services de dépôt ou de collecte plus accessibles (39 %) les encourageraient à davantage trier leurs déchets pour les recycler et les composter.
- **Il pourrait être envisagé de développer la facturation de l'élimination des déchets mixtes en vue d'améliorer la gestion des déchets** Les ménages facturés en fonction de la quantité de déchets mixtes qu'ils produisent indiquent composter 55 % de leurs déchets alimentaires, contre 35 % pour ceux qui ne sont pas facturés. Toutefois, 19 % des répondants, et jusqu'à 41 % en Israël, déclarent qu'ils ne paient pas les services d'élimination. Le développement de la tarification de l'élimination des déchets mixtes est de ce fait une priorité en vue de la réduction de la production de déchets.
- **Assurer une meilleure information pourrait contribuer à diminuer davantage la production de déchets et à accroître le recyclage.** Ainsi, 14 % des ménages en moyenne déclarent qu'ils jettent encore leurs déchets électriques et électroniques avec les déchets mixtes (jusqu'à 27 % en Israël). Ils indiquent également que les principales raisons pour lesquelles ils jettent des aliments avariés sont l'oubli (36 %) ou l'achat ou la préparation en trop grande quantité (22 %). De nombreux ménages indiquent qu'ils ne compostent pas davantage par manque de place (27 %) et en raison du caractère déplaisant (17 %) du compostage. Pour les personnes interrogées, il serait utile pour réduire les déchets alimentaires de préciser et d'uniformiser les dates limites (distinction entre « date limite de consommation » et « date limite d'utilisation optimale », par exemple) et d'informer les consommateurs sur la meilleure façon d'entreposer les aliments.

4.1. Introduction

Les changements démographiques, la croissance économique et l'évolution du style de vie qui en découle sont les principaux facteurs contribuant à l'augmentation de l'utilisation des matériaux et des déchets solides (OCDE, 2019^[1] ; Diaz-Farina, Díaz-Hernández et Padrón-Fumero, 2020^[2] ; Karri, Ravindran et Dehghani, 2021^[3]). Alors que l'intensité matérielle des économies devrait diminuer à mesure des progrès technologiques et de l'évolution de l'activité économique vers des secteurs moins gourmands en ressources, plusieurs conséquences environnementales liées à l'extraction et au traitement des ressources, à leur utilisation et à leur élimination restent préoccupantes (OCDE, 2019^[1]).

L'utilisation durable des matériaux est une priorité politique depuis des décennies (PNUE, 2022^[4] ; ONU, 1992^[5] ; OCDE, 2008^[6] ; ONU, 2015^[7]). L'accent a ainsi été mis sur la réduction de la production de déchets et l'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources et de la circularité de l'utilisation des matériaux, ce que l'on appelle communément l'économie circulaire (OCDE, 2022^[8]). Les mesures qui vont dans ce sens incluent notamment celles qui concernent la production de déchets par les ménages ou les individus en encourageant le recyclage, le réemploi et la réparation, ainsi que l'amélioration de la durabilité des produits et l'allongement de leur durée de vie. Les approches s'appuyant sur une économie du partage (comme les voitures partagées et l'achat d'articles d'occasion) sont autant d'exemples d'utilisation étendue ou prolongée des produits.

La gestion des déchets solides reste néanmoins un défi à relever. La définition de ce que sont les déchets solides municipaux varie, mais de manière générale le terme renvoie aux déchets produits, collectés, transportés et éliminés au sein d'une commune (Periathamby, 2011^[9]). Selon les pays, ils peuvent inclure les déchets produits par les ménages et ceux des secteurs commerciaux, des transports, industriels, sanitaires et des services. Le présent chapitre se concentre sur les déchets produits par les ménages, notamment les déchets alimentaires biodégradables, les déchets mixtes, et les déchets électriques et électroniques.

On estime que la quantité de déchets solides municipaux produite dans le monde a atteint un peu plus de deux milliards de tonnes en 2016¹, dont un tiers sont non collectés, déversés dans les cours d'eau, incinérés ou traités par d'autres procédés, ou non pris en charge par un quelconque dispositif d'élimination (Kaza et al., 2018^[10]). D'ici 2050, cette quantité pourrait grimper à 3.4 milliards de tonnes, et augmenter ainsi plus rapidement que la croissance démographique prévue (Kaza et al., 2018^[10]). Bien que le taux d'augmentation de la production de déchets solides municipaux soit deux fois plus élevé dans les pays à revenu intermédiaire que dans les pays à revenu élevé, aucune relation n'est établie entre la croissance économique et la production de déchets².

La production moyenne par habitant dans les pays de l'OCDE dépassait les 530 kg en 2020³ (OCDE, 2023^[11]). Parmi ces déchets, 37 % ont été recyclés, compostés ou récupérés, 43 % ont été enfouis dans des décharges, et 20 % ont été incinérés avec valorisation énergétique. Dans les pays de l'OCDE entre 2000 et 2020, la part des déchets qui ont été détournés du flux de déchets et transformés en produits présentant de potentiels bénéfiques économiques ou écologiques est passée de 27 % à 37 %. Dans le même temps, la part des déchets mis en décharge a baissé de 56 % à 43 %, tandis que l'incinération avec valorisation énergétique passait de 17 % à 20 % (OCDE, 2023^[11]).

Lorsqu'ils ne sont pas correctement gérés, les déchets solides municipaux menacent la qualité de l'environnement et posent des problèmes de sécurité environnementale. À l'échelle mondiale, les déchets mal gérés sont la principale source de rejets de macroplastiques (comme les bouteilles et les emballages plastiques) dans l'environnement. On estime qu'en 2019, 22 millions de tonnes de matières plastiques auraient été rejetées dans l'environnement. Les macroplastiques en représentaient 88 %, principalement à cause de systèmes de collecte et d'élimination défectueux⁴. Les rejets de déchets plastiques ont doublé entre 2000 et 2019, les pays non membres de l'OCDE étant responsables de cette situation à hauteur de 86 % (OCDE, 2023^[12]). Les déchets mal gérés peuvent en outre être préjudiciables pour la santé et l'équité

sociale (Khatiwada et al., 2021^[13]). L'enfouissement, par exemple, peut contribuer à la pollution marine et des eaux souterraines en raison de la lixiviation et du ruissellement des substances organiques, inorganiques et autres, ainsi qu'à la pollution de l'air en raison des particules en suspension et des odeurs émises (Siddiqua, Hahladakis et Al-Attiya, 2022^[14]).

Les déchets alimentaires constituent une part importante des déchets ménagers, et font l'objet d'une attention croissante ces dernières années (Dou et Toth, 2021^[15]). Les estimations mondiales indiquent que jusqu'à un tiers des produits alimentaires produits pour la consommation humaine sont perdus ou gaspillés chaque année (PNUE, 2021^[16]). Entre 2010 et 2016, les pertes et les gaspillages alimentaires dans le monde ont été responsables de 8 à 10 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GIEC, 2022^[17]). En Europe, 65 % des déchets alimentaires sont le fait des ménages et des organismes de prestation de services alimentaires (Stenmarck et al., 2016^[18]) ; aux États-Unis, les ménages sont à l'origine d'environ 40 % des déchets alimentaires produits (EPA, 2023^[19]). Les pertes et gaspillages alimentaires sont en partie dus à des facteurs liés à l'offre (comme la quantité de produits alimentaires produite), mais les facteurs côté demande (comme les choix, la conservation et l'utilisation des consommateurs) sont également importants (Verma et al., 2020^[20]).

Les mesures visant à promouvoir une économie plus circulaire permettent de réduire le besoin de nouvelle production et orientent la demande vers des produits plus durables (CISL, 2022^[21] ; Material Economics, 2018^[22]). Dans l'Union européenne, les données indiquent que de telles mesures pourraient permettre de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 296 millions de tonnes (ou 56 %) par an d'ici 2050. Les panoplies de mesures visant à promouvoir une économie davantage circulaire doivent comprendre des instruments économiques, des réglementations et des approches volontaires et axées sur l'information. Il peut notamment s'agir de mettre en place des services de collecte abordables, des taxes sur les produits, des systèmes de consigne, des redevances pour l'élimination et des labels écologiques⁵ (OCDE, 2021^[23]). Pour concevoir et mettre en œuvre correctement de telles mesures, il faut comprendre dans quelle mesure les ménages sont impliqués dans la production et l'élimination des déchets, et y contribuent.

Ce chapitre fournit un aperçu des données recueillies lors de la troisième édition de l'Enquête EPIC sur les décisions des ménages en lien avec la production et la gestion des déchets⁶. Il explore en particulier :

- Les actions des ménages pour réduire, réemployer et réparer
- La couverture des services de collecte des déchets mixtes et recyclables, et les systèmes de tarification
- La production de déchets mixtes et de déchets recyclables
- Les déchets alimentaires.

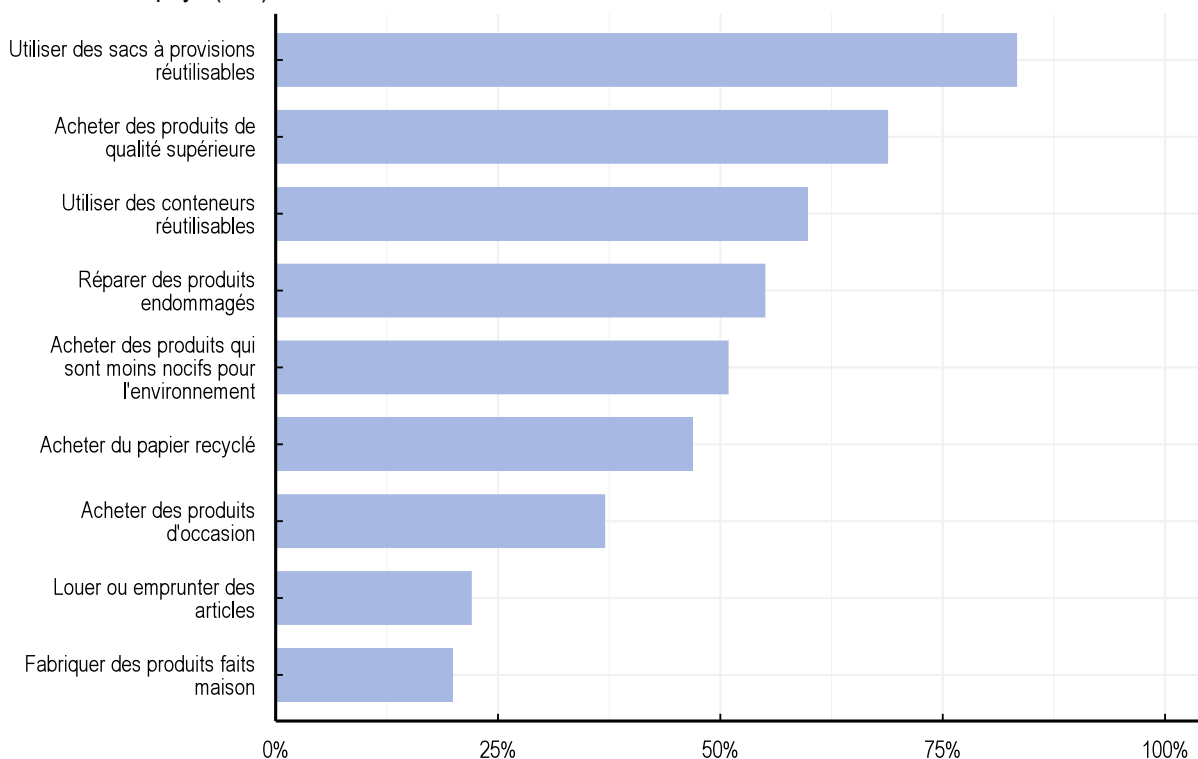
Pour chacun de ces domaines, le chapitre utilise des échantillons nationaux représentatifs pour analyser les différences dans les comportements et les attitudes des répondants en fonction de certaines variables comme le niveau de revenu, le lieu et le type de résidence, le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) et le niveau de préoccupation pour l'environnement.

4.2. Pratiques de réduction et de réemploi

Les actions des ménages pour réduire la production de déchets (réduction de la consommation, et réemploi et réparation lorsque c'est possible) sont une composante majeure de la gestion des déchets. L'Enquête EPIC demandait aux ménages leurs fréquences d'adoption de neuf comportements pour réduire les déchets (Graphique 4.1). L'utilisation de sacs de courses réutilisables était le comportement le plus courant, avec 83 % des ménages qui déclaraient le faire fréquemment. Plus de la moitié indiquent utiliser des contenants réutilisables (60 %), réparer les articles endommagés plutôt que d'en acheter des neufs (55 %), et acheter des produits moins nocifs pour l'environnement (51 %). Ils sont cependant moins nombreux à déclarer agir pour réduire les déchets en amont de l'élimination, par exemple en achetant des produits d'occasion (37 %), en les louant ou en les empruntant (22 %), et en fabricant des produits faits maison (20 %). C'est au Royaume-Uni que l'utilisation des sacs de courses réutilisables est la plus répandue (93 % des ménages déclarent les utiliser souvent ou toujours), et aux États-Unis qu'elle est la moins courante (70 %). L'utilisation régulière de contenants réutilisables est pratiquée par entre 47 % des répondants en Israël et 73 % en Suisse, et l'achat d'articles d'occasion par entre 20 % des répondants en Israël et 44 % au Royaume-Uni. C'est aux Pays-Bas que les répondants déclarent le moins confectionner des articles faits maison (11 %), et aux États-Unis le plus (28 %).

Graphique 4.1. Certaines pratiques de réduction des déchets sont plus répandues que d'autres

Pourcentage moyen des répondants appliquant souvent ou toujours les pratiques de réduction de la production de déchets indiquées tous pays confondus (histogrammes), et pourcentages minimum et maximum enregistrés dans l'échantillon de pays (trait).



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « À quelle fréquence votre foyer fait-il les choses suivantes ? » Pour chaque élément, les répondants pouvaient sélectionner Jamais, Occasionnellement, Souvent, Toujours ou Je ne sais pas. Les histogrammes représentent le pourcentage de répondants appliquant chaque pratique tous pays confondus, tandis que les traits bleus représentent l'écart entre le pays où la pratique est la moins courante et celui où elle est la plus courante.

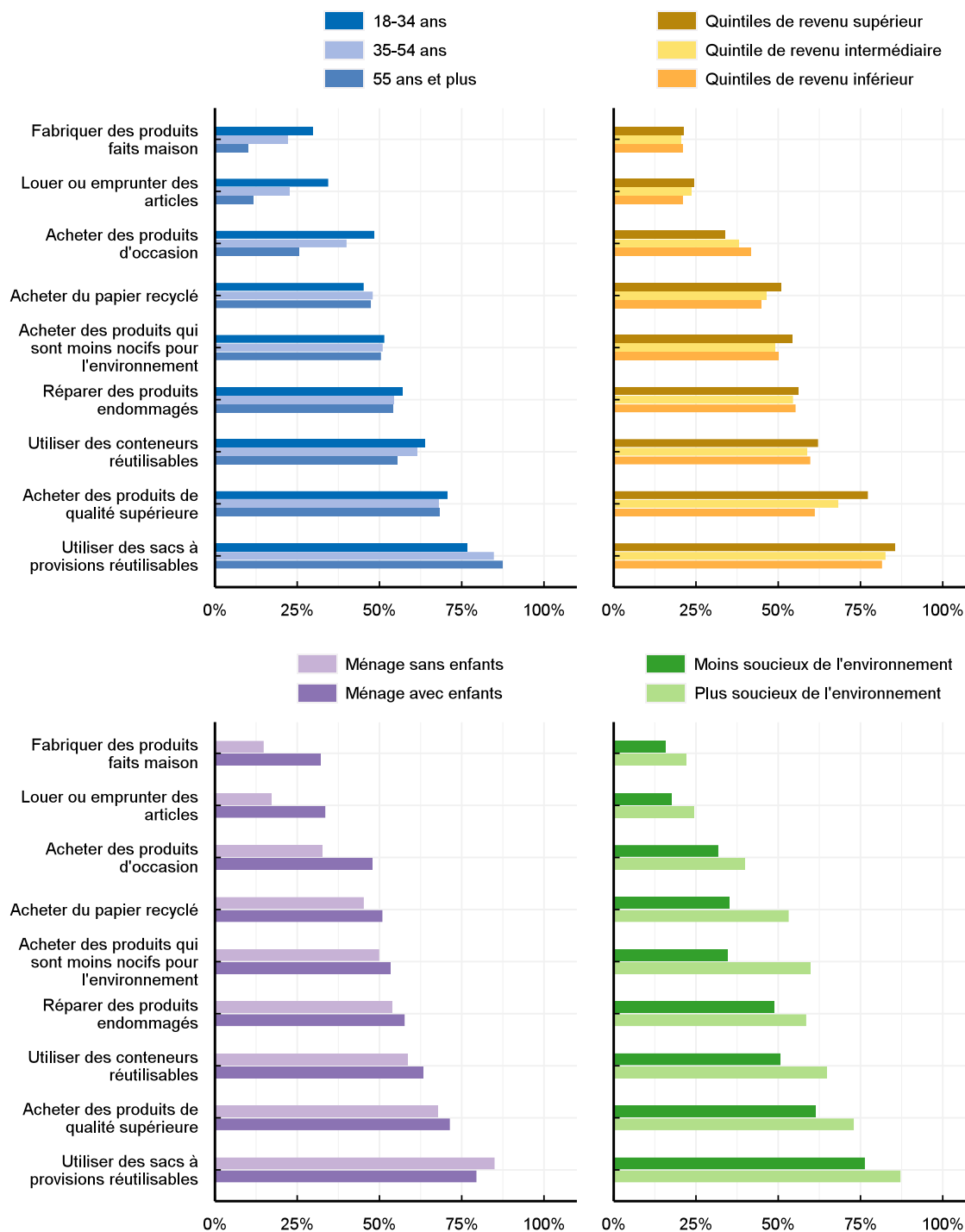
Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

Les pratiques de réduction des déchets adoptées par les ménages ont été analysées en fonction de plusieurs caractéristiques (âge, niveau de revenu, présence d'enfants ou non dans le foyer et degré de préoccupation environnementale) (Graphique 4.2). Alors que les répondants plus âgés déclarent un peu plus utiliser les sacs de courses réutilisables que les plus jeunes, ils adoptent moins les autres pratiques de réduction et de réemploi telles que la location ou l'emprunt d'articles, la confection de produits faits maison, et l'achat d'articles d'occasion. Les ménages avec enfants déclarent pratiquer davantage l'achat d'articles d'occasion, la location et l'emprunt, et la confection de produits faits maison. Comparés aux ménages à faible revenu, les ménages plus aisés déclarent plus souvent qu'ils achètent des produits de qualité supérieure qui dureront, mais ils achètent moins souvent d'occasion.

Le souci de l'environnement semble être associé à une pratique plus intense de tous ces comportements, mais est le plus fortement associé à l'achat de produits moins nocifs pour l'environnement (par exemple les produits de nettoyage) et de produits faits à partir de matériaux recyclés. Ces résultats mettent en évidence l'impact que pourraient avoir des campagnes de communication ciblées pour encourager ces pratiques chez les personnes soucieuses de l'environnement (Heo et Muralidharan, 2017^[24] ; Grimmer et Woolley, 2014^[25]). Le fait de se soucier de la pollution plastique n'a pas d'impact significatif sur les pratiques de réduction des déchets.

Graphique 4.2. Les ménages davantage soucieux de l'environnement sont plus enclins à adopter des pratiques de réduction et de réemploi

Pourcentage des répondants indiquant que leur foyer adopte souvent ou toujours ces pratiques de réduction des déchets



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « À quelle fréquence votre foyer fait-il les choses suivantes ? » Pour chaque élément, les répondants pouvaient sélectionner Jamais, Occasionnellement, Souvent, Toujours ou Je ne sais pas.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/yi4lro>

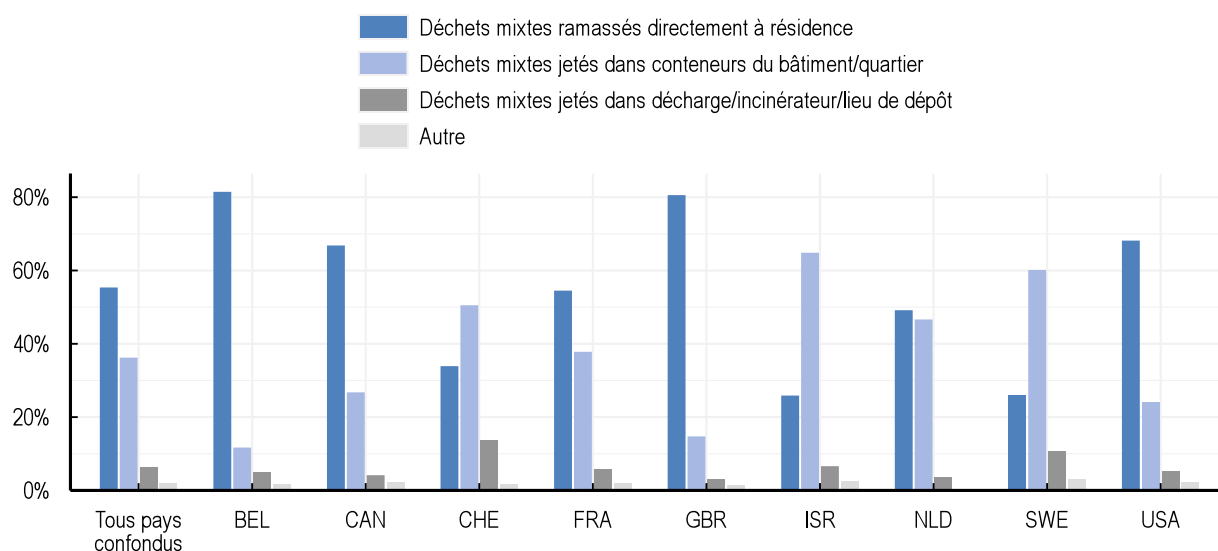
4.3. Services de collecte des déchets et systèmes de tarification

4.3.1. Services de collecte des déchets et de recyclage

Les services de collecte des déchets varient fortement d'un pays à l'autre (Graphique 4.3). Globalement, 55 % des ménages déclarent que les déchets mixtes sont collectés directement à leur domicile et 36 % indiquent qu'ils doivent les apporter dans des conteneurs situés dans leur bâtiment ou leur quartier. En Belgique et au Royaume-Uni, une majorité de ménages (81 % dans les deux pays) déclarent que leurs déchets sont ramassés devant chez eux ; en Suède et en Israël, seuls 26 % des ménages déclarent bénéficier d'une collecte en rue.

Graphique 4.3. La collecte des déchets mixtes directement au domicile n'est pas systématique dans tous les pays

Pourcentage des ménages utilisant principalement chaque méthode de mise au rebut



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Comment vous débarrassez-vous de vos déchets mixtes (non recyclables, non compostables) ? Veuillez sélectionner votre principale méthode de mise au rebut. »

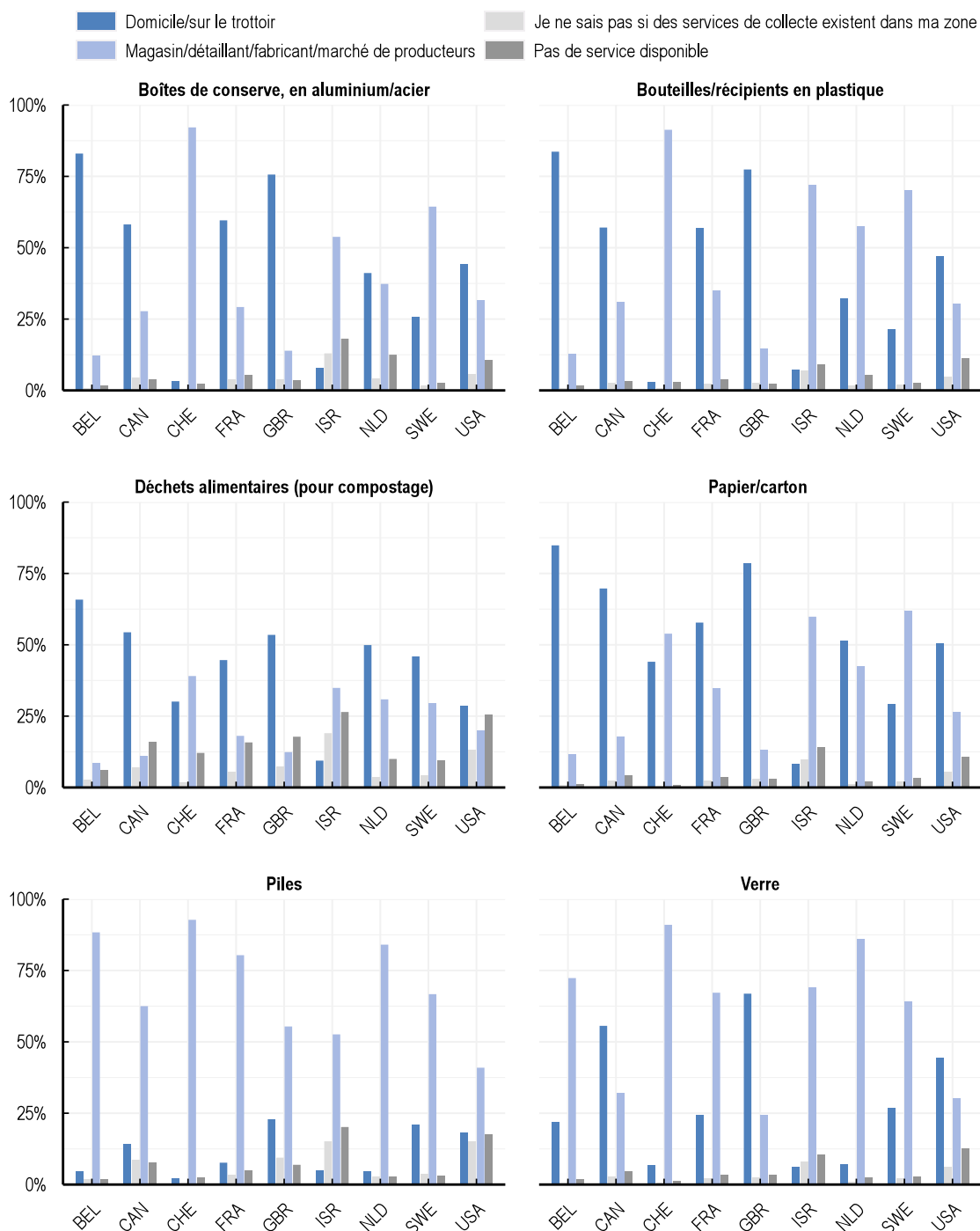
Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/bnz30y>

La grande majorité des ménages de l'échantillon déclarent utiliser les services qui collectent les déchets devant chez eux ou dans des points d'apport pour la plupart des déchets recyclables (Graphique 4.4). L'utilisation relative de ces services varie fortement selon le pays et le type de matériau, et on ne relève pas de différences significatives entre les zones urbaines et rurales. La plupart des ménages en Belgique, au Canada, en France et au Royaume-Uni, par exemple, déclarent recycler l'aluminium et les boîtes de conserve en les déposant en rue, tandis que la plupart des ménages en Suisse, en Israël et en Suède indiquent les amener à un point d'apport. Parmi les ménages qui déclarent ne pas jeter les piles avec les déchets mixtes, la plupart les amènent à des points de collecte. Les services de collecte des déchets alimentaires s'avèrent être les moins disponibles, avec une moyenne de 15 % des répondants qui déclarent qu'il n'y a pas de services de collecte ou de dépôt dans leur secteur (jusqu'à 25 % et 26 % aux États-Unis et en Israël, respectivement). Dans l'ensemble, la méconnaissance des services de mise au rebut et de compostage est plus élevée pour les déchets alimentaires et les piles.


Graphique 4.4. Les services d'élimination des déchets alimentaires et des piles sont souvent mal adaptés

Pourcentage des ménages utilisant principalement chaque méthode de mise au rebut



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Quel est le principal service de collecte des déchets que vous utilisez pour vous débarrasser des déchets suivants ? » Pour chaque matériau recyclable, les répondants pouvaient également indiquer qu'ils ne produisaient pas ce type de déchets.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/nki8db>

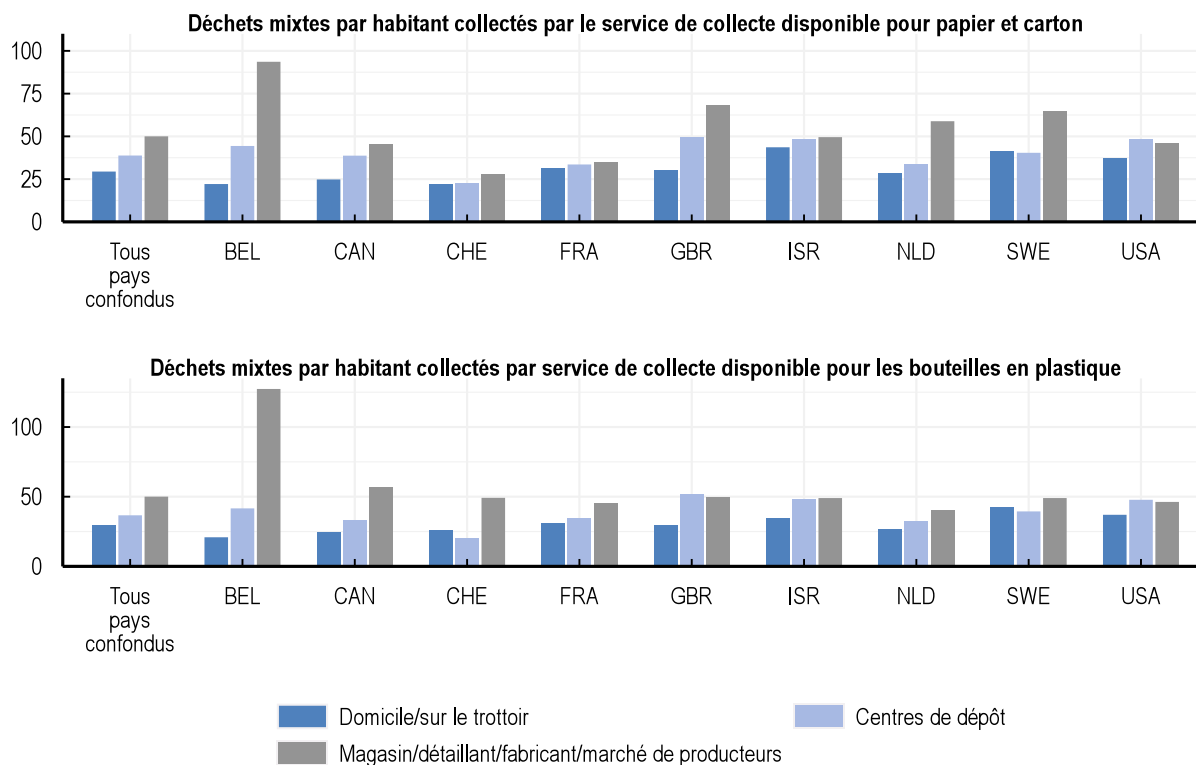
On constate une évolution de la couverture des services de collecte des déchets mixtes et recyclables dans les pays ayant participé à la deuxième (2011) et à la troisième (2022) éditions de l'Enquête EPIC⁷. En France, les réponses indiquent une modeste augmentation des services de ramassage en rue pour le métal, mais une diminution des points d'apport pour les déchets alimentaires, le papier et le carton. Aux Pays-Bas, le ramassage en rue du plastique et des autres déchets recyclables, et les services de ramassage en rue et de points d'apport pour le métal, semblent également un peu plus répandus. En Suède, les résultats de l'enquête indiquent que les services de ramassage en rue sont davantage disponibles pour le papier et le carton, le verre, le plastique, le métal et les déchets alimentaires⁸. En Suisse, la collecte du papier et du carton ne se fait plus par ramassage en rue, mais en point d'apport. Un fort pourcentage de l'échantillon déclare cependant ne pas savoir quels services de collecte sont disponibles, ce qui indique qu'il existe une incertitude quant à la couverture réelle des différents types de services de collecte des déchets (voir l'Encadré 4.1 dans la Section 4.3.2).

L'accès à un service de collecte sélective est associé à une réduction de la production de déchets mixtes par personne (Graphique 4.5). Les ménages qui bénéficient d'une collecte sélective à domicile produisent 42 % de déchets mixtes en moins que ceux sans aucun service, contre 26 % en moins pour ceux qui ne disposent que de services en points de dépôt. Les ménages déclarant ne pas avoir accès à des services de collecte sélective pour les bouteilles en plastique produisent en moyenne 50 litres de déchets mixtes par personne par semaine, alors que ceux disposant de services de point d'apport ou de ramassage en rue n'en produisent que 37 et 29 litres, respectivement. Les résultats sont similaires pour le papier et le carton.

En outre, les ménages bénéficiant du ramassage en rue des emballages plastiques recyclent 62 % des déchets plastiques, contre 54 % pour ceux qui apportent leurs déchets plastiques à un site de collecte. Des observations similaires sont faites pour les bouteilles en verre et en plastique, le papier et l'aluminium (Graphique 4.6). Ces résultats indiquent que la fourniture de services de collecte des matériaux recyclables est une composante majeure des stratégies visant la réduction des déchets mixtes et le développement du recyclage. Globalement, ces résultats sont conformes aux conclusions de l'Enquête EPIC de 2011, qui montrait que des services de collecte à domicile ou en point d'apport étaient associés à une réduction de 28 % à 45 % des déchets mixtes dans 8 des 11 pays considérés. La différence de production de déchets mixtes entre les services de collecte en rue et ceux en points de dépôt est toutefois plus marquée en 2022 qu'en 2011 (OCDE, 2014^[26]).

Graphique 4.5. La participation des ménages au recyclage peut être renforcée en rendant celui-ci plus pratique

Quantité moyenne de déchets mixtes produits par semaine (litres par personne)



Note : La question posée aux répondants était : « En moyenne, combien de sacs/poubelles suivant(e)s de déchets mixtes suivants (c'est-à-dire de déchets non recyclables et non compostables) votre foyer produit-il chaque semaine ? » Les graphiques regroupent les répondants en fonction de leur service de collecte pour le papier et le carton et pour les bouteilles en plastique. Les nombres de répondants sans service de recyclage pour le papier sont les suivants : BEL : 6, CAN : 32, CHE : 6, FRA : 28, GBR : 25, ISR : 115, NLD : 15, SWE : 23, USA : 167. Les nombres de répondants sans service de recyclage pour les bouteilles en plastique sont les suivants : BEL : 12, CAN : 24, CHE : 22, FRA : 30, GBR : 19, ISR : 78, NLD : 48, SWE : 19, USA : 180.

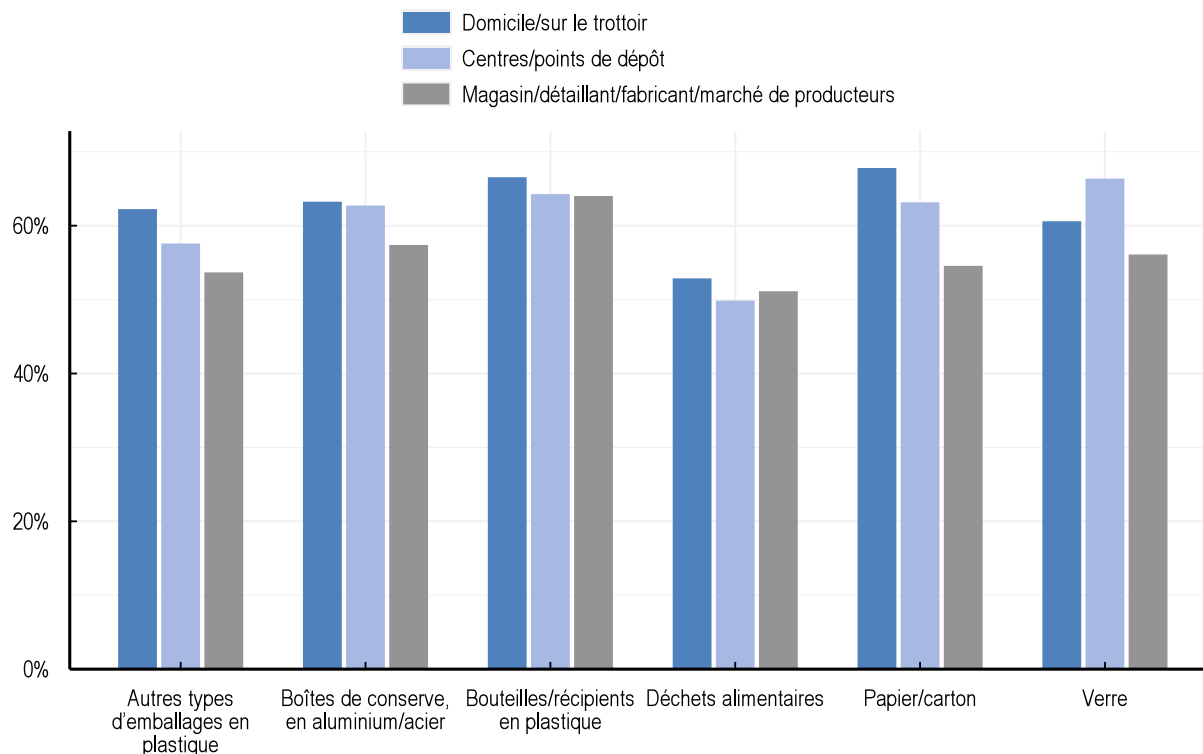
Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/zjt7go>

En plus de leur incidence sur la réduction des déchets mixtes, les services de collecte des déchets à domicile semblent être associés à des taux de recyclage légèrement supérieurs que ceux qui exigent des individus qu'ils apportent les déchets jusqu'au point de collecte. Les ménages bénéficiant du ramassage en rue des emballages plastiques recyclent 62 % des déchets plastiques, contre 54 % pour ceux qui doivent les déposer dans un site de collecte. Des observations similaires sont faites pour les bouteilles en verre et en plastique, le papier et l'aluminium (Graphique 4.6).

Graphique 4.6. Les services de collecte sélective en rue et à domicile favorisent le recyclage

Pourcentage moyen de déchets triés pour le recyclage ou le compostage



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Veuillez indiquer quel pourcentage approximatif de chacun des éléments suivants votre foyer recycle ou composte ». Les réponses possibles étaient : Moins de 10 %, 25 %, 50 %, 75 %, Plus de 90 %, Je ne recycle/ne composte pas ces éléments (0 %), Je ne produis pas ce genre de déchets, et Je ne sais pas. Les moyennes affichées dans ce graphique sont calculées en utilisant la fréquence des types de réponse et en excluant les répondants qui ne produisent pas ce type de déchet ou qui ont répondu Je ne sais pas, et en prenant des valeurs de 5 % et de 95 % pour les catégories de réponse Moins de 10 % et Plus de 90 %.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/6svukn>

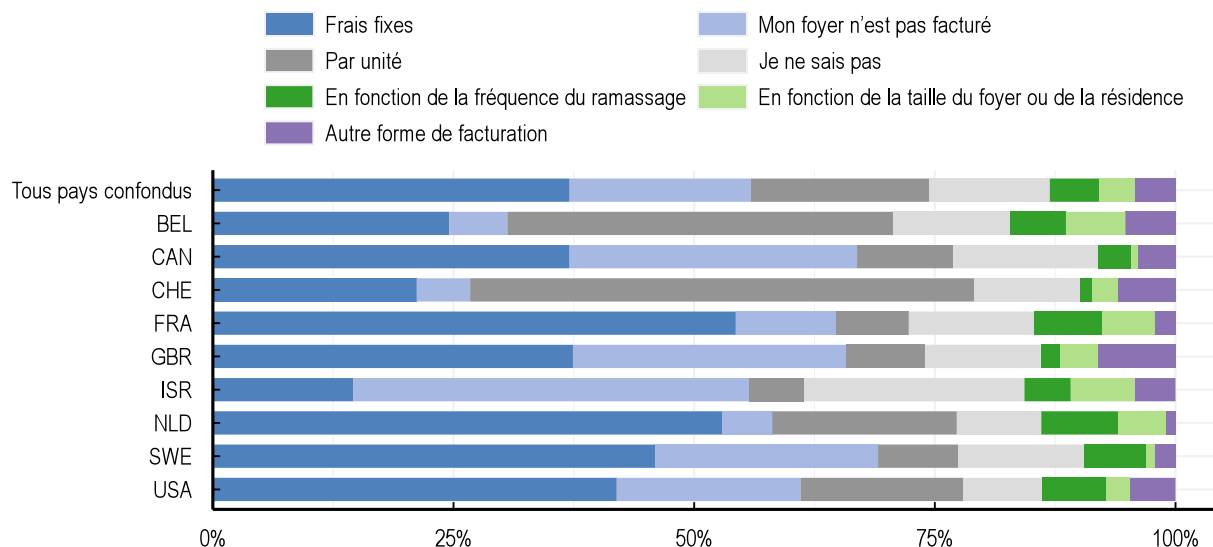
4.3.2. Dispositifs de tarification des déchets

Une proportion importante de répondants (19 %) déclarent que l'élimination des déchets ne leur est pas facturée (Graphique 4.7). Ce pourcentage est le plus élevé en Israël (41 %), puis au Canada (30 %) et au Royaume-Uni (28 %). Le système le plus courant est une redevance fixe pour l'élimination des déchets, qui concerne 37 % des ménages dans l'ensemble des pays, mais 54 % en France et 53 % aux Pays-Bas. Les redevances proportionnelles au poids concernent 19 % des ménages en moyenne, mais 52 % en Suisse. Il convient de noter que 13 % des répondants dans l'ensemble des pays déclarent ne pas connaître le régime de tarification des déchets en vigueur. Par exemple, si la redevance fixe est intégrée aux taxes municipales, les répondants peuvent ne pas savoir comment ils payent l'élimination des déchets mixtes.

On constate une évolution des régimes de tarification des déchets entre 2011 et 2022. Le recours à une redevance fixe semble avoir diminué en Israël, mais il semble avoir augmenté aux Pays-Bas. On observe également un recours légèrement accru aux redevances unitaires au Canada et aux Pays-Bas. En Israël et en Suède, moins de ménages déclarent devoir payer en 2022 qu'en 2011.


Graphique 4.7. Une redevance fixe pour l'élimination des déchets mixtes est le mode de tarification le plus courant

Pourcentage de répondants indiquant que leur foyer est soumis à différents systèmes de tarification pour l'élimination des déchets mixtes



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Comment votre foyer est-il facturé pour le ramassage des déchets mixtes (non recyclables, non compostables) à votre résidence principale ? Veuillez sélectionner la réponse la plus appropriée ».

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/tq0d3o>

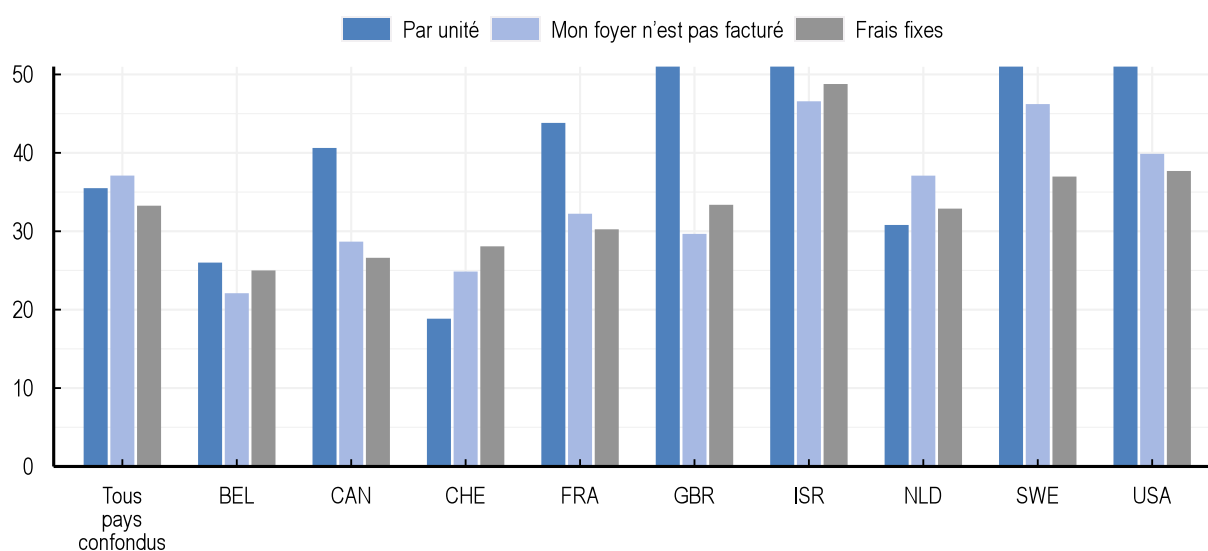
Les régimes de tarification des déchets mixtes sont mis en place pour réduire la production en internalisant les coûts de l'élimination des déchets. L'efficacité de ces régimes dépend généralement de plusieurs facteurs, tels que le niveau des frais facturés et les caractéristiques des communautés au sein desquelles ils sont instaurés. Les données laissent penser que les stratégies les plus efficaces impliquent une combinaison de mesures concernant à la fois les déchets mixtes et recyclables, comme l'association de services de collecte sélective à domicile et de redevances unitaires pour l'élimination des déchets mixtes (Montevecchi, 2016^[27] ; Allers et Hoeben, 2009^[28]).

Dans cinq pays sur neuf de l'échantillon, les ménages qui indiquent payer une redevance fixe pour l'élimination des déchets semblent produire moins de déchets mixtes (33 litres) que ceux ne payant rien (37 litres) (Graphique 4.8). Les résultats concernant les effets des tarifications unitaires sur la production de déchets sont moins probants. Les redevances unitaires amènent les ménages à payer en proportion de la quantité de déchets mixtes produits. Ces redevances sont uniquement associées à une baisse de production de déchets dans deux pays de l'échantillon : les Pays-Bas (17 %) et la Suisse (24 %). Ces constatations concordent avec d'autres études portant sur l'impact des redevances unitaires dans ces deux pays (van Beukering et al., 2009^[29] ; Pfister et Mathys, 2022^[30]). Dans d'autres pays, ces redevances sont toutefois associées à une augmentation de la production de déchets. Ce résultat contre-intuitif n'est pas probant et mérite une analyse plus poussée qui prendra en compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer la production de déchets (comme la taille du foyer, le lieu de résidence, le type de redevance unitaire).

Au moins deux aspects sont à prendre en compte lors de l'interprétation de ces résultats. Tout d'abord, il est possible que certains répondants ne soient pas complètement au fait des services de collecte et des régimes de tarification des déchets qui les concernent (Encadré 4.1). Entre 8 % des répondants (aux États-Unis) et 23 % (en Israël) déclarent ne pas savoir comment ils sont facturés pour la collecte des déchets. Ensuite, ces résultats contradictoires ne tiennent pas compte de diverses variables spécifiques au contexte, comme la fréquence de collecte, le revenu ou le lieu de résidence, qui peuvent également influencer sur la production de déchets. Les données suggèrent la possibilité d'une relation en U inversé entre le revenu et la production de déchets dans certains pays, selon laquelle les individus des quintiles de revenu inférieur et supérieur génèrent moins de déchets que ceux du quintile de revenu intermédiaire. Une analyse détaillée tenant compte d'autres facteurs sera nécessaire pour mieux isoler l'effet sur la production de déchets de variables individuelles comme les caractéristiques socioéconomiques, la fourniture de services de collecte ou les régimes de tarification des déchets.

Graphique 4.8. L'impact des régimes de tarification sur la production de déchets n'est pas clair

Quantité moyenne de déchets mixtes produits par personne chaque semaine (en litres)



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « En moyenne, combien de sacs/poubelles suivant(e)s de déchets mixtes (c'est-à-dire de déchets non recyclables et non compostables) votre foyer produit-il chaque semaine ? » Le graphique regroupe les répondants en fonction de leur type de tarification pour la collecte de déchets mixtes. Les tailles des échantillons concernant la tarification de la collecte dans chaque pays sont les suivantes : BEL frais fixes 225, BEL non facturée 58, CAN frais fixes 334, CAN non facturée 250, CHE frais fixes 194, CHE non facturée 56, FRA frais fixes 483, FRA non facturée 89, GBR frais fixes 343, GBR non facturée 238, ISR frais fixes 128, ISR non facturée 359, NLD frais fixes 474, NLD non facturée 37, SWE frais fixes 397, SWE non facturée 188, USA frais fixes 687, USA non facturée 314.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

Encadré 4.1. Différences entre les services et les régimes de tarification déclarés et réels pour les déchets mixtes et recyclables dans l'enquête

La disponibilité des services de collecte, les régimes de tarification pour les déchets mixtes et les incitations au recyclage ne sont pas identiques dans les pays faisant partie de l'échantillon. D'importantes variations sont également observées à l'intérieur des pays, car les politiques relatives aux déchets solides sont souvent mises en œuvre à l'échelle locale. La couverture déclarée des services de collecte sélective dans l'Enquête EPIC diffère dans certains cas des informations données par la Commission européenne sur les mesures réellement en vigueur en 2015 (Commission européenne et al., 2015_[31])¹:

- **En Belgique**, les services de collecte à domicile pour le papier étaient selon la Commission européenne disponibles pour 100 % des foyers en 2015. Dans l'Enquête EPIC, 85 % des répondants belges déclaraient que c'était le cas en 2022. En revanche, la disponibilité déclarée de services de collecte à domicile pour le verre semble conforme à la réalité, car de 20 à 30 % des foyers belges bénéficiaient de tels services en 2015, et 22 % déclaraient que c'était le cas en 2022.
- **Au Royaume-Uni**, on estimait que 94 % des foyers avaient accès à des services de collecte à domicile pour divers matériaux recyclables (papier, carton, plastique et métal) en 2015, mais seuls de 67 à 70 % des ménages citent ces services pour le métal, le verre et les plastiques recyclables dans l'Enquête EPIC.
- **Aux Pays-Bas**, moins de 18 % des ménages bénéficiaient de services de collecte à domicile pour les déchets alimentaires en 2015, alors que 50 % des ménages interrogés les déclaraient disponibles en 2022.
- **En Suède**, on estimait que 12 % des ménages bénéficiaient de services de collecte en 2015, alors que 46 % des ménages les déclarent disponibles en 2022.

En Belgique et au Royaume-Uni, cette différence peut provenir d'un manque d'information plutôt que d'un déclin des services, tandis qu'aux Pays-Bas et en Suède, cet écart peut en partie refléter un développement des services disponibles entre 2015 et 2022.

Les statistiques sur la couverture des systèmes de tarification au niveau des pays sont compliquées à trouver car la gestion des déchets se fait à divers niveaux d'administration, et regroupe des prestataires de services privés et publics. On constate ici des écarts entre la couverture réelle des systèmes de tarification, et les données déclarées. Au Royaume-Uni par exemple, 54 % des ménages déclarent un type de tarification (soit des frais fixes, une redevance unitaire ou un autre type) pour l'élimination de leurs déchets mixtes. Seulement, la tarification variable de l'élimination des déchets mixtes est interdite au Royaume-Uni en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement de 1990. L'incohérence entre les services de collecte disponibles déclarés dans l'Enquête EPIC et la réalité peut refléter le manque d'information des ménages en ce qui concerne l'existence et les types de tarification en vigueur pour l'élimination des déchets mixtes.

1. Il s'agit des données récentes les plus détaillées sur la couverture des services d'élimination des déchets pour de nombreux pays de l'échantillon.

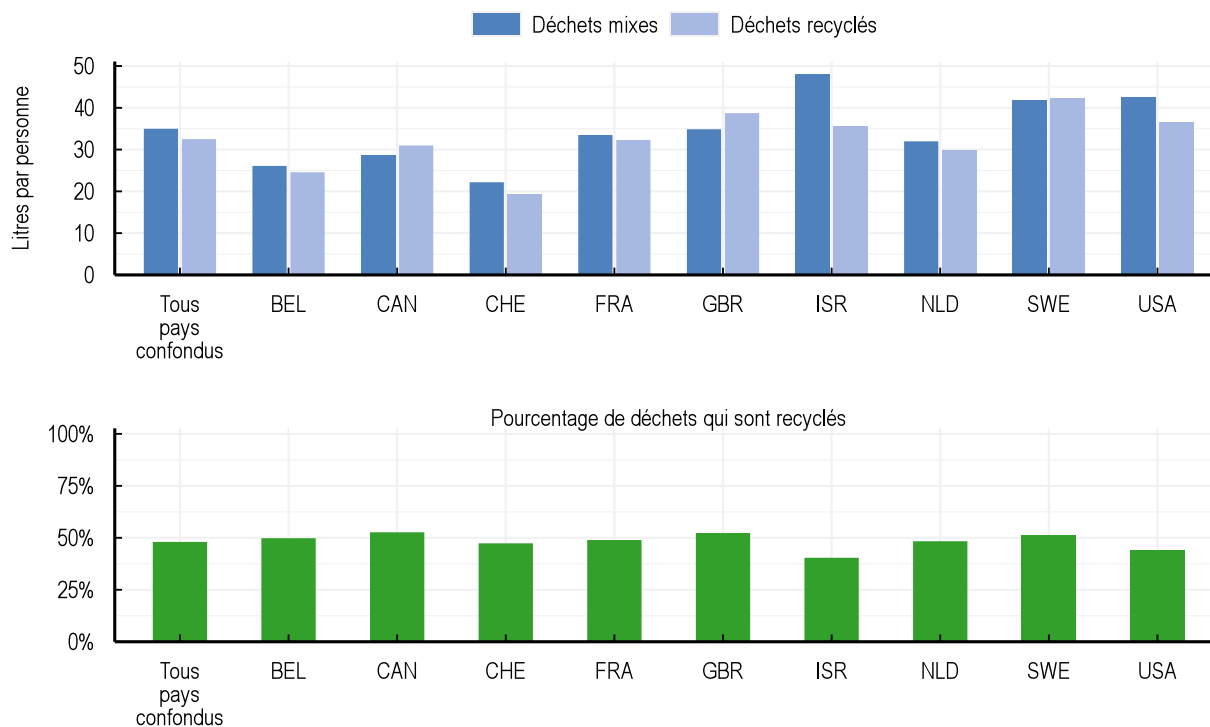
4.4. Volumes de déchets mixtes et de recyclage

Dans les neuf pays considérés, les ménages déclarent produire en moyenne 34 litres de déchets mixtes et 32 litres de déchets recyclables par personne et par semaine (Graphique 4.9)⁹. Ce sont les répondants suisses qui déclarent les plus petits volumes de déchets, avec 22 litres de déchets mixtes et 19 litres de déchets recyclables. C'est en Israël que les volumes de déchets mixtes sont les plus importants (48 litres),

tandis que les répondants suédois déclarent les plus gros volumes de déchets recyclables (42 litres). Les taux de recyclage, à savoir le pourcentage des déchets totaux qui est recyclé, calculés à partir des quantités déclarées de déchets mixtes et recyclables, varient de 40 % en Israël à 53 % au Royaume-Uni.


Graphique 4.9. Production hebdomadaire moyenne de déchets

Litres par personne de déchets mixtes et recyclables, et pourcentage de déchets ménagers recyclés



Note : Pour chaque répondant, la proportion de déchets qui sont triés pour le recyclage est calculée comme étant le volume hebdomadaire par personne de déchets recyclables produits par le ménage divisé par le volume par personne de déchets mixtes et recyclables produit par le ménage. Le tableau affiche les moyennes par pays de cette proportion calculées au niveau des ménages.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/6y2vz5>

Les matériaux les plus couramment recyclés dans l'échantillon sont les bouteilles et les contenants en plastique (62 %), et le papier et le carton (61 %). Les taux de recyclage pour le métal et le verre sont légèrement inférieurs (57 % et 59 %, respectivement). En moyenne 51 % des répondants déclarent séparer les piles des déchets mixtes (Graphique 4.10), et dans l'ensemble 12 % des ménages déclarent qu'ils ne trient jamais les piles (jusqu'à 27 % aux États-Unis). En plus du volume de déchets qu'ils produisent par semaine, on a également demandé aux répondants d'évaluer le pourcentage de déchets qu'ils trient à des fins de recyclage ou de compostage (Graphique 4.10). Les ménages d'Israël et des États-Unis déclarent trier un plus faible pourcentage de déchets (33 % et 43 %, respectivement). Les répondants des sept autres pays déclarent trier en moyenne 62 % de leurs déchets à des fins de recyclage et de compostage. Dans tous les pays, les déchets alimentaires sont les moins triés (44 % de ces déchets sont triés en moyenne, de 26 % en Israël à 58 % en Suède). Il convient de noter qu'alors que 27 % des répondants déclarent trier plus de 90 % de leurs déchets alimentaires à des fins de compostage, pour 36 % d'entre eux, la part triée est inférieure à 50 %, et pour 19 % de l'échantillon, aucun tri n'est réalisé. La Section 4.5 présente d'autres résultats relatifs aux déchets alimentaires et au compostage.

Graphique 4.10. Le plastique et le papier/carton sont les matériaux le plus souvent triés pour être recyclés

Pourcentage moyen de déchets triés pour le recyclage ou le compostage



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Veuillez indiquer quel pourcentage approximatif de chacun des éléments suivants votre foyer recycle ou composte ».

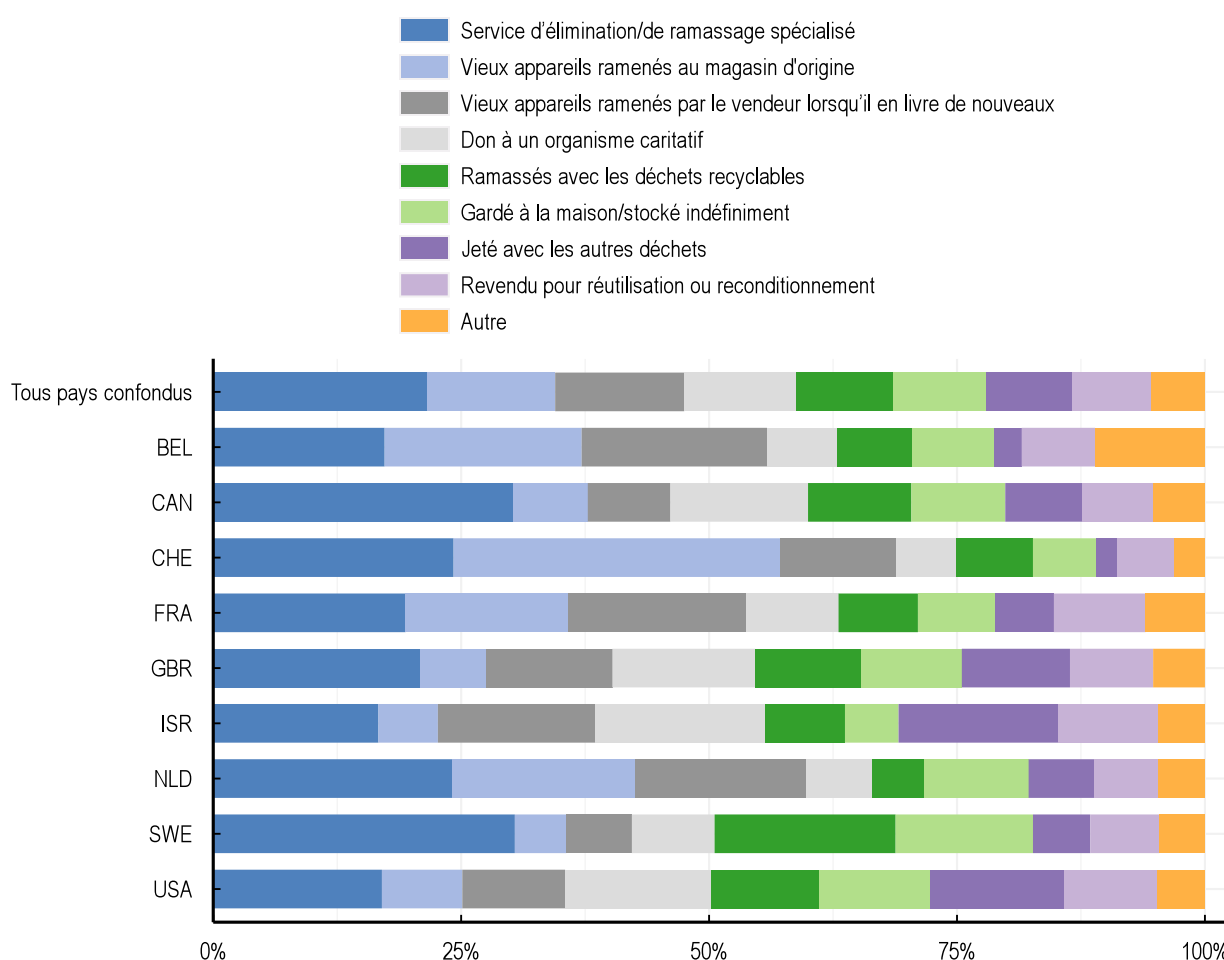
Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/ytgdsn>

Tous les pays de l'échantillon sont caractérisés par un éventail de moyens d'élimination des appareils électroniques usagés ou cassés, aucun ne dominant dans aucun pays (Graphique 4.11)¹⁰. Les ménages déclarent recourir le plus souvent à des services de collecte ou d'élimination spécialisés (22 % des réponses). Les autres modes d'élimination sont la récupération des anciens appareils par un vendeur lors de la livraison d'un nouvel équipement (13 %), et le retour en magasin (13 %). La mise au rebut des appareils électroniques avec les déchets mixtes représentait 9 % des réponses. Il s'agit d'un progrès considérable par rapport à l'enquête de 2011, dans laquelle 34 % des répondants déclaraient se débarrasser ainsi de leurs appareils électroniques. Les pourcentages des répondants qui déclarent procéder de la sorte sont plus élevés en Israël, aux États-Unis et au Royaume-Uni, où 16 %, 14 % et 11 % des ménages respectivement déclarent jeter leurs appareils électroniques avec les déchets mixtes en 2022.

Graphique 4.11. Une minorité de ménages jettent leurs appareils électroniques et électriques avec les déchets mixtes

Pourcentage relatif de chaque raison citée



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « En général, comment vous débarrassez-vous des appareils électroniques et électriques qui sont vieux ou qui ne fonctionnent plus ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent ». Les valeurs rapportées reflètent le pourcentage de fois qu'un moyen donné a été cité par rapport au nombre total de moyens cités.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

Globalement, les ménages interrogés lors de la troisième édition de l'Enquête EPIC déclarent produire moins de déchets mixtes que ceux de la deuxième édition de 2011 (OCDE, 2014_[26]). En France par exemple, la moyenne hebdomadaire déclarée de déchets mixtes par personne était d'environ 40 litres en 2011, et est d'environ 34 litres en 2022. En Israël, les répondants déclaraient produire plus de 60 litres de déchets mixtes par personne par semaine en 2011, contre 48 litres en 2022. L'effet de la pandémie de COVID-19 sur la production de déchets autodéclarée est présenté dans l'Encadré 4.2.

Encadré 4.2. Effets du COVID-19 sur les comportements relatifs aux déchets

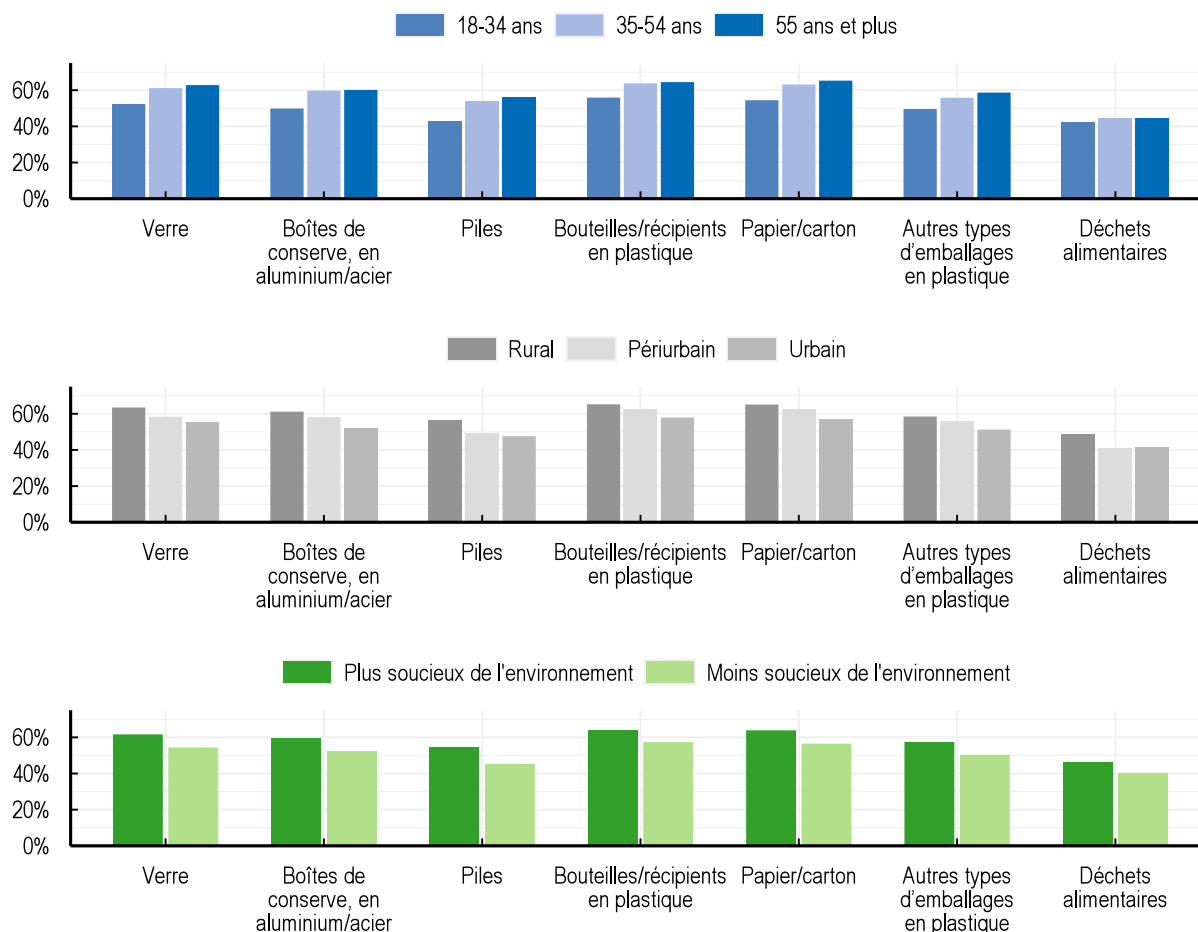
Des données probantes indiquent que l'augmentation du télétravail peut à la fois entraîner des hausses et des baisses de production de déchets, en fonction de la quantité de télétravail adoptée par les ménages (Amicarelli et al., 2022_[32]). Lorsqu'on les questionne sur l'évolution de la quantité de déchets produits durant la pandémie de COVID-19, les ménages déclarent très majoritairement que la quantité de déchets mixtes et recyclables qu'ils ont produite n'a pas changé. Cette constatation est en accord avec d'autres données qui indiquent que la pandémie a certes fait baisser l'utilisation de plastique à court terme du fait du recul de l'activité économique, mais ne semble pas avoir affecté la tendance à la hausse de cette utilisation à long terme (OCDE, 2023_[12]).

L'âge, le lieu de résidence et le degré de préoccupation environnementale semblent être associés à des taux élevés de recyclage, ce qui n'est pas le cas pour le niveau d'instruction (Graphique 4.12). Les répondants âgés de 55 ans et plus déclarent recycler leurs déchets recyclables 9 % de plus en moyenne que ceux de 18 à 34 ans. Les répondants qui vivent dans les zones rurales déclarent également recycler un peu plus que ceux des zones urbaines et périurbaines. Une explication possible serait le manque de place des citadins pour stocker les matériaux à recycler (Timlett et Williams, 2009_[33]). Ils sont en outre plus susceptibles de vivre en appartement, où les responsabilités concernant le tri des déchets ne sont pas clairement définies (Slater, 2019_[34]). Enfin, les ménages plus petits semblent également produire plus de déchets et de matériaux recyclables par personne (Graphique 4.13)¹¹.

Alors que le souci de l'environnement semble être associé au choix de trier ou pas les déchets ménagers, il ne semble pas affecter la quantité de déchets qui sont triés (Graphique 4.12). Les ménages fortement soucieux de l'environnement sont environ deux fois plus enclins à recycler au moins certains matériaux, mais parmi les ménages qui pratiquent le tri, ceux qui sont soucieux de l'environnement déclarent trier 58 % de leurs déchets recyclables, contre 51 % pour ceux qui ne le sont pas.


Graphique 4.12. L'âge, un lieu de résidence rural et une forte préoccupation pour l'environnement sont associés à plus de recyclage et de compostage

Pourcentage des déchets triés pour le recyclage ou le compostage selon l'âge, le lieu de résidence et le niveau de préoccupation pour l'environnement



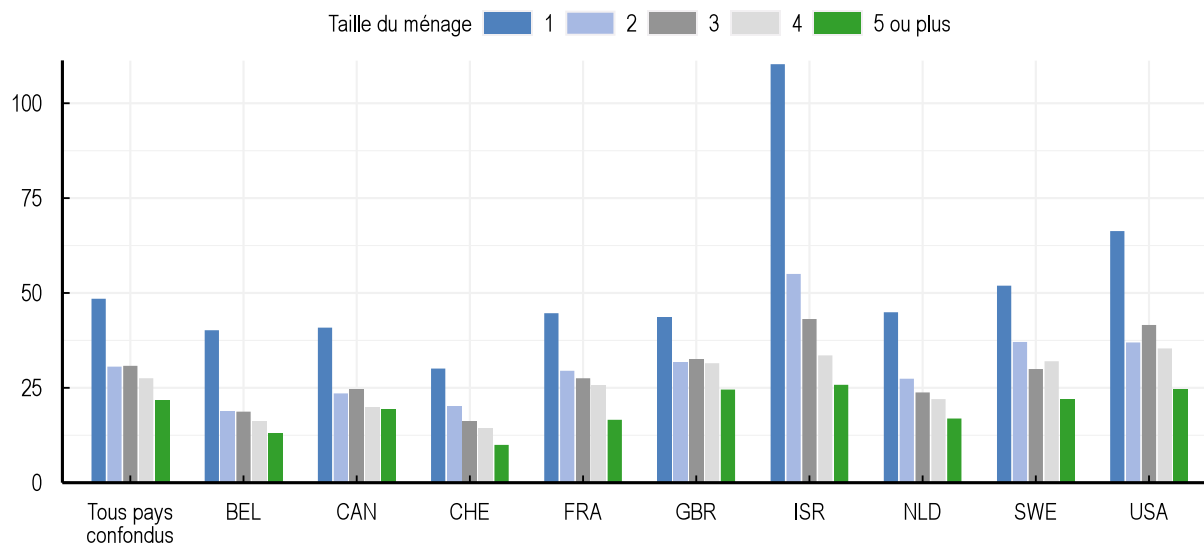
Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Veuillez indiquer quel pourcentage approximatif de chacun des éléments suivants votre foyer recycle ou composte ». Les réponses possibles étaient : Moins de 10 %, 25 %, 50 %, 75 %, Plus de 90 %, Je ne recycle/ne composte pas ces éléments (0 %), Je ne produis pas ce genre de déchets, et Je ne sais pas. Les moyennes affichées dans ce graphique sont calculées en utilisant la fréquence des types de réponse et en excluant les répondants qui ne produisent pas ce type de déchet ou qui ont répondu Je ne sais pas, et en prenant des valeurs de 5 % et de 95 % pour les catégories de réponse Moins de 10 % et Plus de 90 %.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/tevon2>


Graphique 4.13. Les ménages plus petits produisent en moyenne plus de déchets par personne

Litres par personne de déchets mixtes par semaine



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « En moyenne, combien de sacs/poubelles suivant(e)s de déchets mixtes (c'est-à-dire de déchets non recyclables et non compostables) votre foyer produit-il chaque semaine ? »

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/wjguvq>

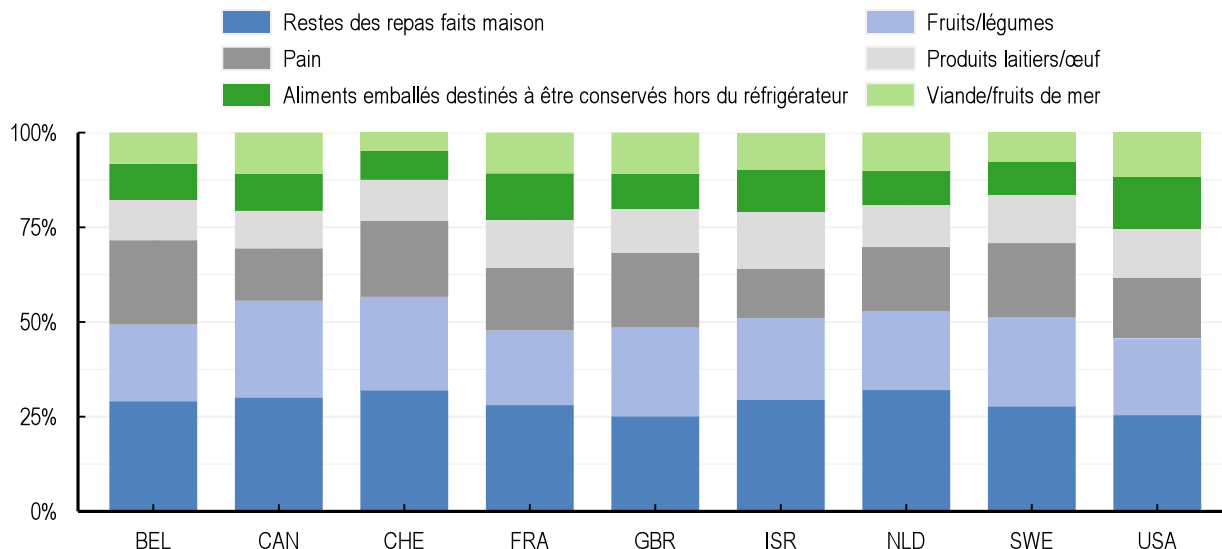
4.5. Déchets alimentaires

4.5.1. Déchets alimentaires produits par les ménages

La plupart des répondants de l'échantillon indiquent qu'il arrive à leur foyer de jeter des denrées alimentaires. Les principaux types d'aliments jetés sont les restes de repas faits maison, les fruits et légumes, et le pain (Graphique 4.14). Les produits laitiers et les œufs, les aliments emballés, et la viande et les produits de la mer sont moins souvent jetés.


Graphique 4.14. Les restes, les fruits et légumes et le pain sont les aliments le plus fréquemment jetés

Part relative des types d'aliments gaspillés



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Quels types d'aliments votre foyer jette-il généralement ? Veuillez exclure les parties non comestibles de l'aliment comme les épilures, les trognons de pommes, etc. ».

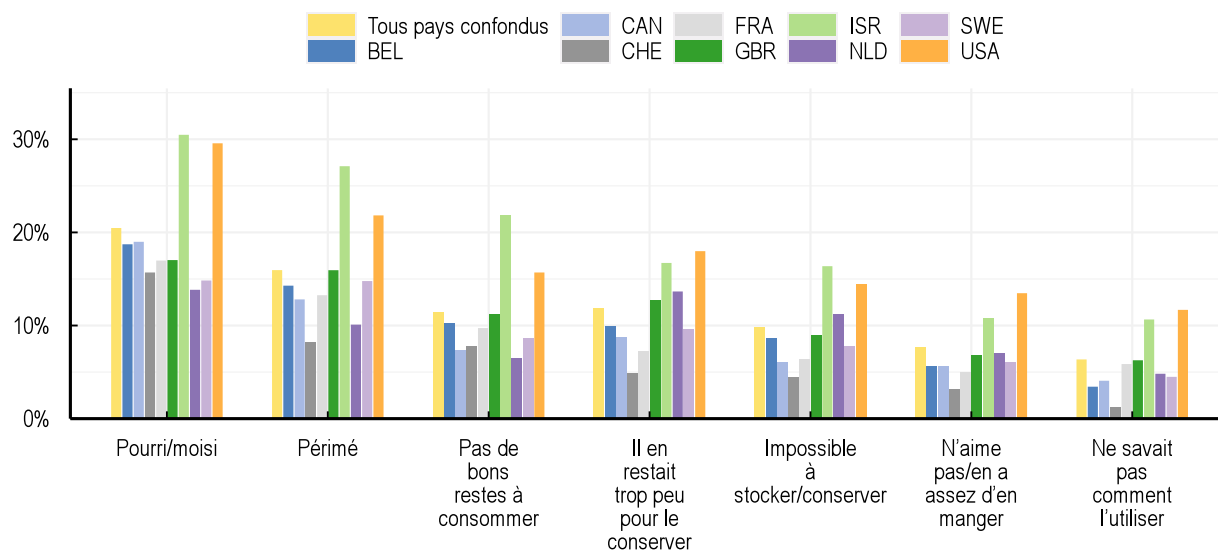
Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/41gf30>

Les principales raisons avancées par les ménages sont notamment le fait que l'aliment a pourri/moisi (20 % des ménages), et qu'il est périmé (16 %) (Graphique 4.15). Aux dires des répondants, il s'agit surtout d'aliments qu'ils ont oubliés ou qu'ils ont achetés ou préparés en trop grande quantité. Un nombre plus élevé de ménages en France et en Suisse déclarent que leurs aliments pourrissent/moisissent car ils ne trouvent pas le temps de les préparer.

Graphique 4.15. La plupart des aliments sont jetés car ils ont pourri/moisi ou sont périmés

Proportion des répondants qui jettent souvent ou toujours de la nourriture pour des raisons spécifiques



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « À quelle fréquence jetez-vous de la nourriture (par exemple dans la poubelle, dans le broyeur, au compostage, etc.) pour les raisons suivantes ? » Cette question a été posée aux ménages qui avaient indiqué qu'ils jetaient de la nourriture. Les tailles des échantillons pour chaque pays sont les suivantes : BEL : 506, CAN : 533, CHE : 444, FRA : 395, GBR : 570, ISR : 734, NLD : 565, SWE : 553, USA : 1 144.

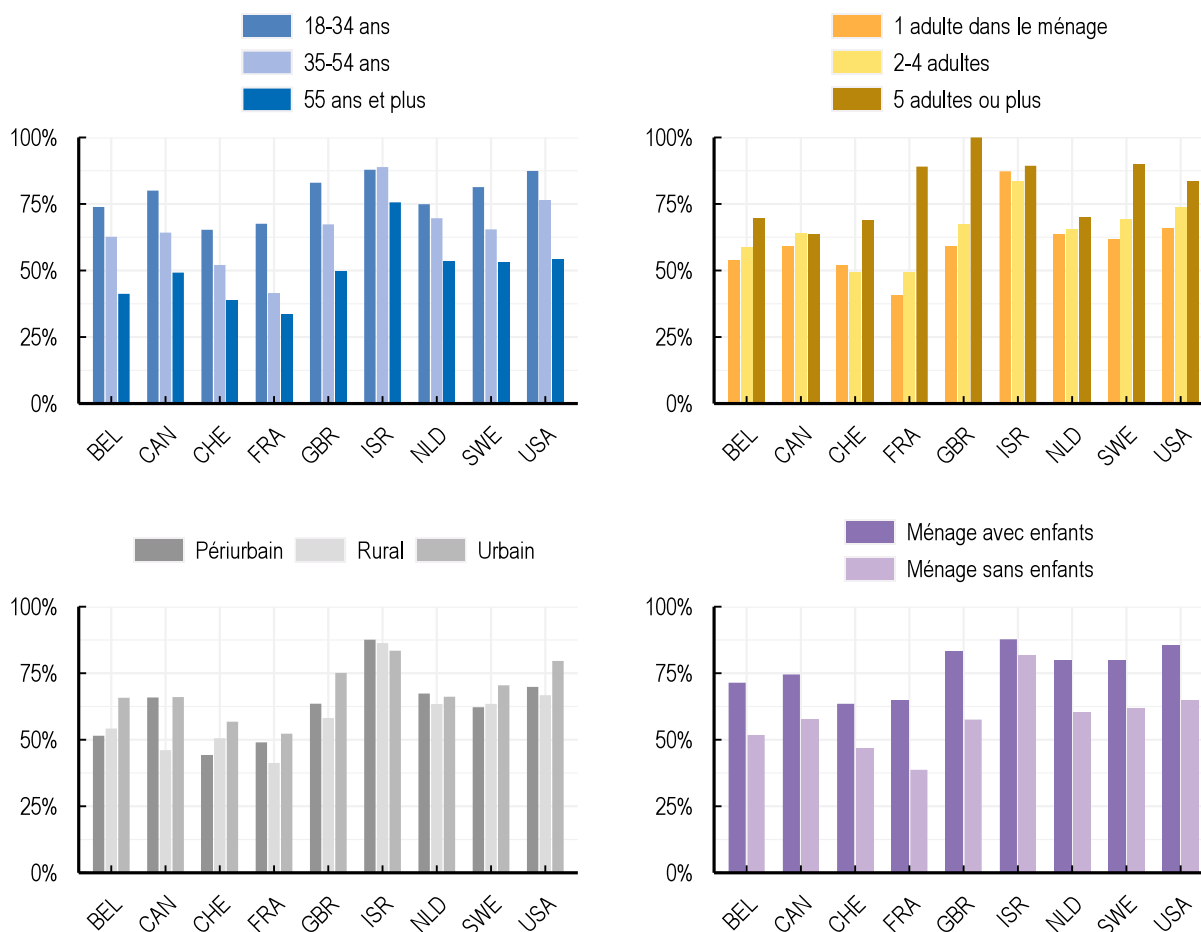
Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/uxjach>

En plus de réduire la quantité de nourriture qui est éliminée avec les déchets mixtes, les politiques environnementales cherchent également à réduire la quantité de nourriture qui est gaspillée et jetée. Les proportions les plus élevées de ménages déclarant qu'ils jettent de la nourriture (c'est-à-dire se débarrassent d'aliments comestibles ou gâtés avec les déchets mixtes) se trouvent en Suède, aux États-Unis et en Israël. Le fait de jeter de la nourriture est associé à plusieurs caractéristiques socioéconomiques (Graphique 4.16). La présence d'enfants dans le foyer, par exemple, augmente sensiblement la probabilité de jeter des aliments. Alors que 58 % des ménages sans enfant déclarent jeter de la nourriture, 79 % des ménages avec enfants déclarent le faire. Dans l'ensemble des pays, 57 % des ménages en zone rurale jettent de la nourriture, contre 71 % dans les zones urbaines. Il semble aussi y avoir une association avec le nombre d'adultes dans le ménage. Dans la plupart des pays de l'échantillon, les ménages de cinq adultes ou plus et les ménages à revenu élevé sont plus susceptibles de jeter de la nourriture, un constat confirmé par d'autres études (Everitt et al., 2022^[35] ; Hermanussen, Loy et Egamberdiev, 2022^[36]). Dans la plupart des pays, les ménages ruraux ont davantage tendance que ceux des zones urbaines à déclarer qu'ils ne jettent jamais de nourriture.

Graphique 4.16. Les ménages plus petits, dont les membres sont plus âgés, dans les zones rurales et sans enfant ont moins tendance à jeter de la nourriture

Pourcentage de répondants jetant au moins certains produits alimentaires



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Quels types d'aliments votre foyer jette-il généralement ? Veuillez exclure les parties non comestibles de l'aliment comme les épluchures, les trognons de pommes, etc. ». Le graphique indique le pourcentage de répondants qui n'ont pas répondu : « Mon ménage ne jette jamais de nourriture ».

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

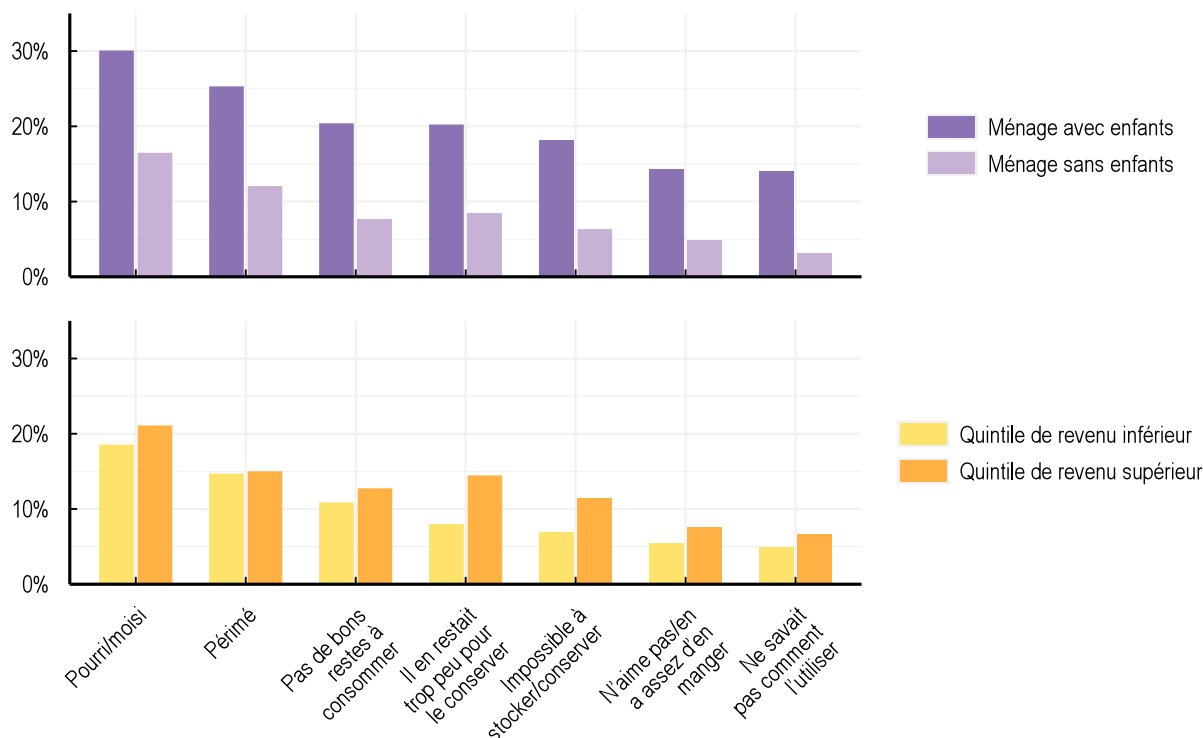
StatLink  <https://stat.link/4q17c2>

En outre, les raisons avancées pour expliquer ce gaspillage varient en fonction du type de ménage : ceux avec des enfants ont plus tendance à déclarer que la nourriture a pourri/moisi car préparée en trop grande quantité (Graphique 4.17). Les ménages avec des enfants rencontrent des difficultés à prévoir les bonnes portions et à gérer le temps. Ce résultat souligne l'intérêt potentiel de campagnes d'information sur la planification et le portionnement des repas. Les ménages plus aisés ont aussi davantage tendance à déclarer qu'ils jettent de la nourriture. Les principales raisons avancées par ces ménages sont que les aliments ont pourri/moisi ou ont dépassé la date de péremption.

Les ménages indiquent que différents types d'informations les aideraient à réduire la quantité de nourriture qu'ils jettent. Les informations sur ce qui peut être congelé et pendant combien de temps sont les plus souvent citées. Les informations pour les aider à planifier les achats et bien portionner les aliments, sur la bonne façon de stocker les produits et sur les aliments qui sont dangereux lorsqu'ils sont gâtés (et pas simplement peu attrayants) sont également considérées utiles.

Graphique 4.17. Les ménages à revenu élevé et ceux avec enfants ont plus tendance à jeter des aliments comestibles

Pourcentage des ménages jetant souvent ou toujours des aliments comestibles



Note : la question posée aux répondants était la suivante : « À quelle fréquence jetez-vous de la nourriture (par exemple dans la poubelle, dans le broyeur, au compostage, etc.) pour les raisons suivantes ? » Pour chaque raison les répondants pouvaient sélectionner Jamais, Rarement, Parfois, Souvent ou Toujours. La question a été posée aux répondants qui jettent tous types d'aliments. Les tailles des échantillons sont les suivantes : BEL : 506, CAN : 533, CHE : 444, FRA : 395, GBR : 570, ISR : 734, NLD : 565, SWE : 553, USA : 1144.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/r8j6u3>

4.5.2. Compostage des déchets alimentaires

Les ménages déclarent trier en moyenne 44 % de leurs déchets alimentaires pour le compostage, de 26 % en Israël à 58 % en Suède (se référer au Graphique 4.10). Le compostage fait ici référence à la production de compost à partir de matière végétale, à domicile ou dans une installation collective. Si certains ménages recyclent beaucoup, d'autres ne le font jamais. Alors que 27 % des répondants trient plus de 90 % de leurs déchets alimentaires pour les composter, 36 % en trient moins de 50 %, et 19 % ne les trient pas du tout. Parmi les ménages qui trient leurs déchets alimentaires pour le compostage, 53 % dans l'ensemble des pays le font chez eux et les autres déposent leurs déchets alimentaires triés dans une installation collective.

Les ménages plus aisés et plus soucieux de l'environnement compostent le plus. Le pourcentage moyen de déchets alimentaires compostés (plutôt que jetés avec les déchets mixtes) est de 46 % pour les ménages fortement préoccupés par l'environnement, et de 40 % pour ceux qui le sont moins (se référer au Graphique 4.12). En moyenne, les ménages à revenu élevé compostent 48 % de leurs déchets alimentaires, contre 40 % pour ceux à faible revenu. La France, le Royaume-Uni et Israël font figure d'exception, car on n'y observe pas de forte relation entre le revenu déclaré et le pourcentage de déchets alimentaires compostés. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, comme la disponibilité des services de collecte.

Cette disponibilité est un déterminant majeur de la pratique du compostage. Les répondants plus jeunes et ceux habitant dans une maison individuelle considèrent que le caractère déplaisant et le manque d'information sur le sujet sont des obstacles plus significatifs au compostage que le manque de place. Toutefois, pour ceux qui vivent en appartement ou dans des maisons mitoyennes, c'est le manque de place qui est le principal obstacle. Les ménages avec des enfants indiquent, eux, le manque de connaissance, le caractère déplaisant et les contraintes d'organisation. Le manque d'information sur le sujet figure parmi les principales raisons des répondants en Israël et aux États-Unis.

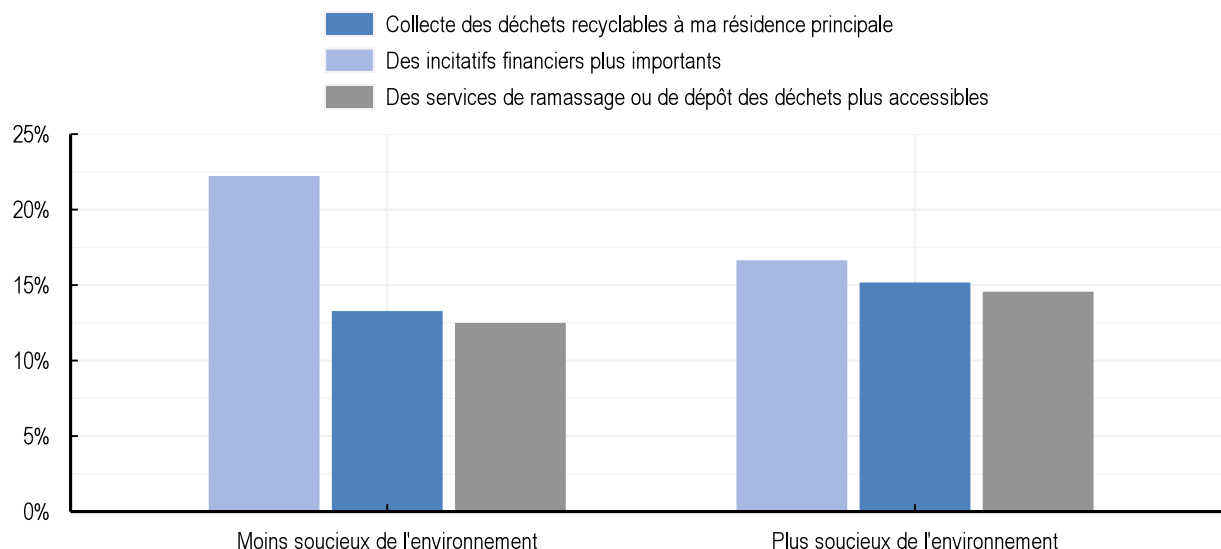
L'enquête suggère en outre que le type de tarification de la collecte des déchets mixtes peut avoir un impact sur la quantité de déchets alimentaires triés pour être compostés. Ainsi, les ménages facturés à l'unité pour les déchets mixtes déclarent en moyenne trier 55 % de leurs déchets alimentaires pour les composter, contre 35 % pour ceux qui ne sont pas facturés.

Globalement, les répondants citent invariablement les incitations financières plus importantes (par le biais de réductions ou de versements), et le fait de bénéficier d'une collecte en rue des déchets compostables, comme les principales mesures qui les encourageraient à davantage recycler et composter. Des services de dépôt ou de collecte plus accessibles sont également considérés comme des déterminants majeurs dans la plupart des pays de l'échantillon. Des exigences plus simples en matière de recyclage et de compostage figurent parmi les trois principales raisons au Canada et au Royaume-Uni ; disposer de plus de place à la maison faisait partie des principales raisons en Suède.

Ces facteurs sont similaires quels que soient le niveau de revenu, l'âge, et le lieu de résidence. Bien que les principales raisons avancées par les ménages peu et très soucieux de l'environnement ne diffèrent pas, ceux peu préoccupés par l'environnement citent davantage l'augmentation des incitations financières (Graphique 4.18). Même les ménages qui déclarent ne pas avoir accès à des services de collecte sélective sont plus enclins à indiquer que l'augmentation des incitations financières plutôt que la fourniture de services de collecte les encouragerait à recycler davantage¹². Ce résultat vient conforter les données existantes qui montrent que l'existence de systèmes de consigne accroît les taux de recyclage du plastique (Colelli et al., 2022^[37] ; Laubinger et al., 2022^[38]). Si les régimes de tarification en vigueur selon les déclarations des ménages sont des systèmes de consigne¹³, ces résultats semblent indiquer qu'il serait possible d'accroître les montants de la consigne afin d'inciter plus efficacement les ménages à trier leurs déchets recyclables¹⁴.


Graphique 4.18. Les incitations financières au recyclage/compostage encouragent davantage ceux peu soucieux de l'environnement

Pourcentage des répondants classant une mesure comme la plus importante



Note : La question posée aux répondants était la suivante : « Veuillez classer jusqu'à trois critères les plus importants de 1 (le plus important) à 3 (le troisième plus important) qui encourageraient votre foyer à recycler ou à composter davantage ». Neuf raisons possibles sont proposées. Les trois mesures les plus fréquemment choisies par groupe sont présentées.

Source : OCDE (2022), Enquête sur les politiques de l'environnement et l'évolution des comportements individuels.

StatLink  <https://stat.link/6dr329>

Références

- Allers, M. et C. Hoeben (2009), *Effects of Unit-Based Garbage Pricing: A Differences-in-Differences Approach*, Springer Science and Business Media LLC, <https://doi.org/10.1007/s10640-009-9320-6>. [28]
- Amicarelli, V. et al. (2022), *Has the COVID-19 pandemic changed food waste perception and behavior? Evidence from Italian consumers*, Pergamon, <https://doi.org/10.1016/J.SEPS.2021.101095>. [32]
- CISL (2022), *Green Circularity: Advancing the EU's Climate Goals through a Circular Economy*, The University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership, https://www.corporateleadersgroup.com/files/green_circularity_advancing_the_eus_climate_goals_through_a_circular_economy1.pdf (consulté le 8 mars 2023). [21]
- Colelli, F. et al. (2022), *Assessment of the effectiveness and efficiency of packaging waste EPR schemes in Europe*, Pergamon, <https://doi.org/10.1016/J.WASMAN.2022.05.019>. [37]

- Commission européenne, D. et al. (2015), « Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU - Publications Office of the EU », <https://data.europa.eu/doi/10.2779/49194> (consulté le 17 février 2023). [31]
- Díaz-Farina, E., J. Díaz-Hernández et N. Padrón-Fumero (2020), *The contribution of tourism to municipal solid waste generation: A mixed demand-supply approach on the island of Tenerife*, Elsevier BV, <https://doi.org/10.1016/j.wasman.2019.11.023>. [2]
- Dou, Z. et J. Toth (2021), *Global primary data on consumer food waste: Rate and characteristics – A review*, Elsevier BV, <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2020.105332>. [15]
- EPA (2023), « 2019 Wasted Food Report: Estimates of generation and management of wasted food in the United States in 2019 ». [19]
- Everitt, H. et al. (2022), *The quantity and composition of household food waste during the COVID-19 pandemic: A direct measurement study in Canada*, Elsevier, <https://doi.org/10.1016/J.SEPS.2021.101110>. [35]
- GIEC (2022), *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, <https://doi.org/10.1017/9781009157926>. [17]
- Grimmer, M. et M. Woolley (2014), *Green marketing messages and consumers' purchase intentions: Promoting personal versus environmental benefits*, Routledge, <https://doi.org/10.1080/13527266.2012.684065>. [25]
- Heo, J. et S. Muralidharan (2017), « What triggers young Millennials to purchase eco-friendly products?: The interrelationships among knowledge, perceived consumer effectiveness, and environmental concern », *Journal of Marketing Communications*, vol. 25/4, pp. 421-437, <https://doi.org/10.1080/13527266.2017.1303623>. [24]
- Hermanussen, H., J. Loy et B. Egamberdiev (2022), *Determinants of food waste from household food consumption: A case study from field survey in Germany*, Multidisciplinary Digital Publishing Institute, <https://doi.org/10.3390/IJERPH192114253>. [36]
- Karri, R., G. Ravindran et M. Dehghani (dir. pub.) (2021), *Soft Computing Techniques in Solid Waste and Wastewater Management*, Elsevier, <https://doi.org/10.1016/c2020-0-01696-8>. [3]
- Kaza, S. et al. (2018), *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*, Banque mondiale, Washington, D.C., <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1329-0>. [10]
- Khawwaja, D. et al. (2021), « Circularity in the Management of Municipal Solid Waste – A Systematic Review », *Environmental and Climate Technologies*, vol. 25/1, pp. 491-507, <https://doi.org/10.2478/rtuect-2021-0036>. [13]
- Laubinger, F. et al. (2022), « Deposit-refund systems and the interplay with additional mandatory extended producer responsibility policies », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 208, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a80f4b26-en>. [38]
- Magazzino, C., M. Mele et N. Schneider (2020), *The relationship between municipal solid waste and greenhouse gas emissions: Evidence from Switzerland*, Elsevier BV, <https://doi.org/10.1016/j.wasman.2020.05.033>. [40]

- Material Economics (2018), *The Circular Economy: A Powerful Force for Climate Mitigation - Material Economics*, <https://materialeconomics.com/publications/the-circular-economy-a-powerful-force-for-climate-mitigation-1> (consulté le 8 mars 2023). [22]
- Montevocchi, F. (2016), *Policy Mixes to Achieve Absolute Decoupling: A Case Study of Municipal Waste Management*, Multidisciplinary Digital Publishing Institute, <https://doi.org/10.3390/SU8050442>. [27]
- OCDE (2023), « Entrepôt de données », *OECD.Stat*, <https://doi.org/10.1787/data-00900-fr> (consulté le 26 avril 2023). [11]
- OCDE (2023), *Perspectives mondiales des plastiques : Déterminants économiques, répercussions environnementales et possibilités d'action*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5c7bba57-fr>. [12]
- OCDE (2022), *The Economics of the Transition to a More Resource-Efficient Circular Economy: The OECD RE-CIRCLE project*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/env/waste/Policy-Perspectives-The-economics-of-the-transition-to-a-more-resource-efficient-circular-economy.pdf>. [8]
- OCDE (2021), *Towards a More Resource-Efficient and Circular Economy: The Role of the G20*, Éditions OCDE, <http://www.oecd.org/environment/waste/OECD-G20-Towards-a-more-Resource-Efficient-and-Circular-Economy.pdf> (consulté le 8 mars 2023). [23]
- OCDE (2019), *Global Material Resources Outlook to 2060: Economic Drivers and Environmental Consequences*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264307452-en>. [1]
- OCDE (2015), *Deposit-refund systems: Design and implementation*, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd-ilibrary.org/environment/creating-incentives-for-greener-products/deposit-refund-systems-design-and-implementation_9789264244542-7-en (consulté le 3 octobre 2022). [39]
- OCDE (2014), *Vers des comportements plus environnementaux : Vue d'ensemble de l'enquête 2011*, Études de l'OCDE sur la politique de l'environnement et le comportement des ménages, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264195493-fr>. [26]
- OCDE (2008), *Recommandation du Conseil sur la productivité des ressources*, *OECD/LEGAL/0358*, OCDE, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0358> (consulté le 30 juin 2022). [6]
- ONU (2015), *Objectifs de développement durable de l'ONU*, UN, <https://sdgs.un.org/fr/goals> (consulté le 30 juin 2022). [7]
- ONU (1992), *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Nations Unies, <https://digitallibrary.un.org/record/168679?ln=fr> (consulté le 30 juin 2022). [5]
- Periathamby, A. (2011), *Municipal Waste Management*, Elsevier, <https://doi.org/10.1016/b978-0-12-381475-3.10008-7>. [9]
- Pfister, N. et N. Mathys (2022), *Waste taxes at work: Evidence from the canton of Vaud in Switzerland*, Elsevier BV, <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2021.107314>. [30]

- PNUE (2022), *Draft resolution: End plastic pollution: Towards an international legally binding instrument*, UNEP/EA.5/L.23/Rev1, PNUE, <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/38525>. [4]
- PNUE (2021), *Food Waste Index Report 2021*, <http://PNUE>, <https://www.unep.org/resources/report/unep-food-waste-index-report-2021>. [16]
- Siddiqua, A., J. Hahladakis et W. Al-Attiya (2022), *An overview of the environmental pollution and health effects associated with waste landfilling and open dumping*, Springer Science and Business Media LLC, <https://doi.org/10.1007/s11356-022-21578-z>. [14]
- Slater, D. (2019), *Houses of Multiple Occupation (HMOs): Barriers to Improving Recycling*, <https://wrap.org.uk/resources/report/houses-multiple-occupation-hmos-barriers-improving-recycling> (consulté le 31 janvier 2023). [34]
- Stenmarck, A. et al. (2016), *Estimates of European Food Waste Levels. Fusions: Reducing Food Waste Through Social Innovation*, IVL Swedish Environmental Research Institute, <http://eu-fusions.org/phocadownload/Publications/Estimates%20of%20European%20food%20waste%20levels.pdf>. [18]
- Timlett, R. et I. Williams (2009), « The impact of transient populations on recycling behaviour in a densely populated urban environment », *Resources, Conservation and Recycling*, vol. 53/9, pp. 498-506, <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2009.03.010>. [33]
- van Beukering, P. et al. (2009), *Effectiveness of unit-based pricing of waste in the Netherlands: Applying a general equilibrium model*, Elsevier BV, <https://doi.org/10.1016/j.wasman.2009.07.002>. [29]
- Wei, T. (dir. pub.) (2020), « Consumers discard a lot more food than widely believed: Estimates of global food waste using an energy gap approach and affluence elasticity of food waste », *PLOS ONE*, vol. 15/2, p. e0228369, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0228369>. [20]

Notes

¹ Dans cette estimation, les déchets solides municipaux comprennent les déchets domestiques, commerciaux et institutionnels.

² Voir par exemple Magazzino, Mele et Schneider (2020_[40]) pour un tour d'horizon de la littérature.

³ Les déchets municipaux dans ce calcul incluent les déchets ménagers et autres déchets similaires provenant des ménages, des commerces, des petites entreprises, des immeubles de bureaux et des établissements tels que les écoles, les hôpitaux et les administrations, ainsi que de certains services municipaux (comme les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins et du nettoyage des rues).

⁴ Les 12 % restants sont des microplastiques, par exemple des polymères dont le diamètre est inférieur à 5 mm provenant de sources telles que l'usure des pneus, des freins et des textiles (OCDE, 2023_[12]).

⁵ Les programmes de labellisation sont notamment l'écolabel Nordic Swan (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède), le Blauer Engel (Allemagne), l'Écolabel européen, et l'Étiquette-énergie de l'UE, ainsi que l'EPEAT (États-Unis).

⁶ Voir l'Annexe B sur la conception et la mise en œuvre de l'Enquête EPIC et sur la qualité du panel de répondants.

⁷ Les différences dans la représentativité des échantillons et la formulation des questions entre les éditions ne permettent pas de comparer directement les résultats quantitatifs. D'importants écarts entre les résultats des enquêtes peuvent toutefois être le signe de tendances générales.

⁸ Pour le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal, les services de collecte concernent les emballages plutôt que l'ensemble des matériaux.

⁹ La production de déchets était mesurée en volume. De ce fait, les différences de poids (induites par les régimes de tarification basés sur le volume) ne sont pas représentées dans les résultats présentés. Le volume est néanmoins un indicateur utile de la production de déchets, car les ménages l'estiment plus facilement.

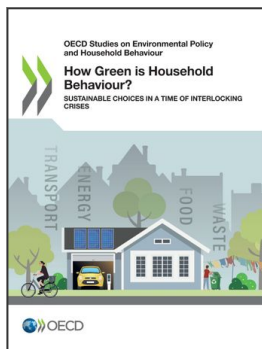
¹⁰ Pour indiquer la façon dont ils se débarrassent de ces équipements électroniques, les ménages avaient la possibilité d'énumérer plusieurs moyens de mise au rebut.

¹¹ Les ménages d'une personne en Israël déclarent des niveaux particulièrement élevés de production de déchets, pour des raisons qui demeurent obscures. Israël affiche le plus petit nombre de ménages d'une personne, dont certains déclarent des niveaux très élevés de production de déchets. Ces répondants déclarent presque exclusivement des revenus dans les quintiles 1 à 3 et sont en moyenne plus âgés que l'échantillon général du reste du pays.

¹² Même si les répondants déclarent que les incitations financières les encourageraient efficacement à recycler davantage, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils préfèrent ces mesures incitatives à d'autres, comme la fourniture de services de collecte. Le recours aux incitations financières, comme les systèmes de consigne, pourrait également poser des problèmes d'équité en cas d'accès inégal aux sites de retour. L'inégalité d'accès à ces sites de dépôt entraînerait une capacité inégale de participer au programme et de profiter de ses avantages. La fourniture de services de collecte en rue, en revanche, peut faciliter un accès plus général au recyclage en ce qu'elle élimine la nécessité de disposer du temps et d'un moyen de déplacement pour se rendre sur les sites de retour.

¹³ Les systèmes de consigne n'ont pas été abordés dans l'Enquête EPIC.

¹⁴ Pour que ces systèmes de consigne soient efficaces, il faut choisir des matériaux, un niveau de caution et des mécanismes de collecte qui permettent de dégager des bénéfices suffisants pour que le système soit rentable (OCDE, 2015^[39]).



Extrait de :

How Green is Household Behaviour? Sustainable Choices in a Time of Interlocking Crises

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2b444663-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Comportement des ménages et déchets », dans *How Green is Household Behaviour? : Sustainable Choices in a Time of Interlocking Crises*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7560119a-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.